

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F118*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2002 - 4 ° trimestre

N° 118

EDITORIAL : les enjeux de 2003.

L'année 2003 s'ouvre avec des bruits de bottes autour du Golfe persique. La logique de la guerre, corollaire de l'anarchie internationale, s'affirme plus que jamais. Les Etats-Unis, abandonnés à leur toute-puissance apparente, restent contraints à un semblant de gouvernement impérial du monde, par la seule force, vu que l'état de droit ne pourrait être imposé que par le gouvernement « indépendant et coordonné » de tous les Etats (pour reprendre une expression du constitutionnaliste britannique Kenneth C. Wheare), c'est-à-dire par la Fédération mondiale. Dans cette situation, les Etats européens toujours divisés, et qui n'en finissent pas de s'unir, portent une très lourde responsabilité.

Dans quelques mois la *Convention pour l'avenir de l'Europe*, née de l'échec du Sommet intergouvernemental de Nice, aura terminé ses travaux. Il importe, à la veille de la « réunification de l'Europe » que constituera pour une large part le prochain élargissement de l'Union à 25 Etats-membres, que la Convention prenne ses responsabilités historiques, à l'exemple de la Convention de Philadelphie de 1787 qui fonda la Fédération américaine, et propose une Constitution européenne fédérale pour une Union européenne démocratique et enfin capable d'agir, seule susceptible de favoriser l'émergence d'un équilibre mondial plus juste allant dans le sens du renforcement et de la démocratisation des Nations unies et des autres institutions internationales. C'est pourquoi, avant même de se poser la question du nombre d'Etats européens susceptibles de créer un premier noyau fédéral sans attendre que d'éventuels retardataires les rejoignent, les fédéralistes doivent concentrer tous leurs efforts afin que le texte constitutionnel adopté par la Convention européenne soit un projet fédéraliste clair permettant la mise en place dès 2004 d'un gouvernement fédéral européen démocratiquement contrôlé.

Dans ce seul objectif stratégique les fédéralistes doivent multiplier dans les mois qui viennent, comme cela a été fait récemment à Caen, Paris, Tours, ou plus récemment Lyon, les *référendums citoyens* « POUR ou CONTRE une Constitution européenne fédérale » ainsi que l'ont décidé au niveau européen leurs principales organisations (JEF et U.E.F.) en lançant, à l'occasion du 9 mai 2003, le slogan « Cent villes pour la Constitution européenne ».

Il faut que les membres et le *Présidium* de la Convention européenne, ainsi que les chefs d'Etat et de gouvernements, sachent que les citoyens européens ont compris qu'une véritable fédération européenne est une condition *sine qua non* de la paix, au Moyen-Orient comme partout dans le monde et de la résolution des graves défis qui pèsent sur l'humanité.

fédéchoses

Dans ce numéro : ✓ Référendums « POUR ou CONTRE une Constitution fédérale européenne ».
 ✓ A propos du Forum Social mondial de Porto Alegre (2002).
 ✓ Un remède fédéraliste au Moyen-Orient.

Interview de Bruno BOISSIERE (Secrétaire général de l'U.E.F.) :
 « Une Europe fédérée dans et pour un monde uni ».

Dans notre prochain numéro :

Les fédéralistes au Forum social européen de Florence - novembre 2002.

Fédéchoses - Pour le fédéralisme **pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde**

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « *Unir l'Europe pour unir le monde* » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - D. Hulas - L. Levi - J.L. Prevel Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace – 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal € 8 Militant € 16 Soutien € 80 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot – 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

Sommaire :		
✓ Lettre des fédéralistes rhône-alpins à Valéry Giscard d'Estaing.	P.	3
✓ Lyon-référendum « POUR ou CONTRE une Constitution fédérale pour l'Europe » - René CASSIER		
Lyon. Journée d'étude - L'avenir de l'Union européenne. Une Union dans la diversité.	P.	5
Paris La Défense - Besoins d'Europe - Urgence d'Europe - David SOLDINI	P.	6
Lettre européenne - octobre 2002 - N° 25 – <i>Publius</i>		
✓ Régions & Peuples solidaires - 8 ^{ème} . Congrès - <i>Motion sur le Projet Raffarin de décentralisation.</i>	P.	8
✓ Tchéchénie : l'Europe couchée ? Extrait d'un article de André GLUCKSMANN		
Pouvoir politique et démocratie - Nicola VALLINOTO	P.	9
Taxe Tobin : le débat en Europe - Annamaria VITERBO	P.	16
Le Sommet de Johannesburg : une opportunité manquée - Victoria CLARKE	P.	17
XXIV ^e Congrès du MFM/WFM (Londres - juillet 2002) - Résolutions.	P.	19
La justice internationale et le développement durable (MFM/WFM).	P.	20
Un remède fédéraliste pour résoudre le conflit arabo-israélien - Gilbert JONAS	P.	21
La justice fédérale aux Etats-Unis - Joseph MONTCHAMP	P.	24
Le fédéralisme européen pour la démocratie mondiale - Emmanuel VALLENS	P.	25
Une fédération mondiale ? (A propos d'un livre de Ronald GLOSSOP) - Djémil KESSOUS	P.	26
Fiches de lecture (Jean-Luc PREVEL - Yves LAGIER)	P.	27
Interview de Bruno BOISSIERE : « Une Europe fédérée, dans et pour un monde uni ».	P.	28

LES FEDERALISTES RHONALPINS S'ADRESSENT AU PRESIDENT DE LA CONVENTION EUROPEENNE.

Nous reproduisons ci-dessous le courrier que l'UEF Rhône-Alpes et les Jeunes Européens – Lyon ont adressé, avec la co-signature de deux parlementaires européens, au Président de la Convention pour l'avenir de l'Europe suite au référendum « **POUR ou CONTRE une Constitution fédérale pour l'Europe** » tenu à Lyon les 8 et 9 novembre.

La même action s'est déroulée aux mêmes dates à Florence (dans le cadre du Forum social européen) et à Francfort, quelques semaines après d'autres villes (Paris, Caen et Tours) à l'appel des Jeunes Européens – France.

Monsieur le Président,

L'Union européenne des fédéralistes (Rhône-Alpes) et les Jeunes Européens ont organisé les 8 et 9 novembre derniers un référendum « pour ou contre » une Constitution fédérale pour l'Europe.

Les citoyens étaient appelés à s'exprimer par un vote auprès de nos stands où ils disposaient d'un registre électoral, d'un isoloir et d'une urne. Nous avons enregistré 887 votants, dont 827 votes favorables, 43 contre et 17 nuls. La tranche d'âge la plus représentée a été celle des 18-30 ans avec 58 % des votants, ce qui prouve bien l'intérêt des nouvelles générations pour l'Europe.

Cette consultation nous paraît significative de la volonté des Européens pour qu'enfin soit élaborée une Constitution fédérale pour l'Europe, avant l'élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale.

D'autres consultations ont eu lieu simultanément à Francfort et à Florence, lesquelles ont recueilli un grand succès, notamment en Italie.

Nous connaissons, Monsieur le Président, votre attachement à la construction européenne, comme vous l'avez prouvé lorsque vous avez exercé la Présidence française. Nous sommes donc persuadés que vous voudrez bien prendre en considération les expressions citoyennes qui se manifestent dans les différentes régions d'Europe.

Nous vous faisons parvenir ci-joint, pour votre information, l'original des registres électoraux résultant de la consultation qui s'est tenue à Lyon.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Martine ROURE
Députée européenne

Thierry CORNILLET
Député européen

Jean-Francis BILLION
Président UEF Rhône-Alpes

Alexandre DEPAGNEUX
Président Jeunes Européens – Lyon

Lyon - référendum *« POUR ou CONTRE une Constitution fédérale pour l'Europe ».*

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité de l'action permanente de l'U.E.F. supranationale pour sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité de fonder une fédération européenne.

En effet il est intéressant de constater que les termes que nous avons employés dans les tracts lors des élections primaires organisées par les fédéralistes les 19 et 20 novembre 1960, sont restés en tous points valables. Cette dialectique qui avait également été reprise, par exemple, à l'occasion des élections européennes de juin 1979 et de juin 1984.

Aujourd'hui alors que la Convention pour l'avenir de l'Europe est en place, il nous a paru nécessaire d'appeler les citoyens à se prononcer « POUR ou CONTRE une

Constitution fédérale pour l'Europe », avant tout élargissement.

Lorsque l'idée de cette action a été lancée (au printemps dernier), nous avons retenu les dates des 8 et 9 novembre, en raison de leur proximité avec celle du 11 novembre, date qui rappelle les guerres résultant de la division de l'Europe en Etats-nations antagonistes. Nous souhaitons ainsi souligner que depuis 50 ans l'intégration européenne a permis aux citoyens de cette partie du monde de vivre en paix.

Un Comité de soutien a donc été mis en place autour d'une quinzaine de militants de la région lyonnaise et nous avons été heureux de pouvoir compter sur le soutien actif des Jeunes Européens - France, et de leur section

lyonnaise, de même que sur celui des fédéralistes piémontais.

Le choix de l'emplacement des « bureaux de vote », place de la République et place Charles Béraudier, a été déterminé en fonction de leur fréquentation, l'un en centre ville pour rencontrer les Lyonnais, l'autre à proximité de la gare principale, où circulent également beaucoup de personnes en transit.

Nous avons obtenu facilement l'accord de la Municipalité et son aide avec le prêt gracieux de matériels divers (chaises, tables, grilles d'exposition...); une Mairie d'arrondissement a fourni les urnes et les isolements nécessaires au déroulement du vote.

Nous avons dans la phase préparatoire eu le soutien de deux parlementaires européens français.

Pour M. Alain Lamassoure : *«...l'Europe doit-elle continuer à être conduite par des dirigeants nationaux échappant, dans ce rôle-là, à tout contrôle démocratique, ou aura-t-elle ses dirigeants propres, ayant leur propre légitimité démocratique ? ... Nous avons donc besoin d'un soutien populaire massif. Aller aux citoyens, leur permettre de s'exprimer, intéresser à cet enjeu majeur les médias qui en sont encore bien trop éloignés : c'est là que les fédéralistes ont un rôle majeur à jouer. Pour que l'enthousiasme et la générosité l'emportent sur le conservatisme et l'égoïsme. Une fois de plus, c'est à Lyon que le cœur européen bat le plus fort... ».*

Pour Mme. Martine Roure : *«... Une Constitution européenne claire devrait voir le jour, ce qui simplifiera le fonctionnement de l'Union, ce qui rendra l'Union compréhensible pour nos concitoyens et cette Constitution se substituera à un empilement de traités souvent confus. C'est un des grands enjeux de cette réforme, rapprocher l'Europe du citoyen... La tâche est exaltante, l'enjeu grandiose et noble, c'est tous ensemble qu'il faut avancer... ».*

M. Yves Lagier, Président de l'UEF-France, empêché, nous a également adressé un long message : *«... C'est bien d'un combat dont il s'agit : construire une Europe politique, donc nécessairement fédérale. Je fais partie de la génération de ceux qui ont eu le privilège de connaître Altiero Spinelli. Son sens de l'histoire et sa vision éclairée des événements à venir sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Mais il nous faut encore et toujours convaincre le peuple européen, sans lequel notre engagement n'aurait qu'une portée limitée. Certes les membres de la Convention auront un rôle essentiel. Seuls ils ne pourront cependant rien, car c'est surtout aux citoyens que revient le rôle prépondérant, celui d'un souverain-juge, maître de son destin. Rendons aux Européens les clefs de leur histoire qui reste à construire, car le futur vient de loin. L'Europe fédérale, à la fois nécessité et utopie : voilà une cause qui doit susciter l'adhésion des plus jeunes. Ils sont les premiers concernés... ».*

Le slogan de la campagne était simple : « Citoyens européens de Lyon et de Rhône-Alpes, venez voter POUR ou CONTRE une Constitution fédérale européenne ». Dans chaque « bureau de vote »,

un registre électoral, un isoloir et une urne, mis à la disposition de ceux qui désiraient se prononcer donnaient un caractère « sérieux » à la consultation.

Les résultats, qui ont été transmis au Président de la Convention, M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention, dans un courrier signé, au côté des Jeunes Européens et de l'UEF, par deux parlementaires européens issus de la région Rhône-Alpes, Mme. Martine ROURE (socialiste, également adjointe au Maire de Lyon) et M. Thierry CORNILLET (UDF, également vice-président du Conseil régional) ont été conformes à nos espérances. Nous avons en effet enregistré, malgré les conditions atmosphériques : PARTICIPANTS : 887 ; OUI : 827 ; NON : 43 ; NULS : 17. La tranche d'âge la plus représentée parmi les votants a été celle des 18-30 ans (avec 58 %) et il convient de noter également un pourcentage significatif de jeunes issus de l'immigration tenant à participer à l'acte de civisme européen que nous leur proposons.

Un constat négatif fait apparaître que la presse d'information n'a pas joué son rôle ; en effet sur plus de vingt dossiers de presse remis aux médias, un seul a consacré un article à l'événement (*LE PROGRES*)... et encore après la fin du vote et donc totalement inopérant pour favoriser une plus large participation populaire. Nous y sommes malheureusement habitués !

Nous avons également organisé le vendredi 8 novembre, en partenariat avec les Jeunes Européens, une Conférence (à la Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône) sur le thème : « Les Enjeux d'une Constitution fédérale européenne » avec la participation des Professeurs Bernard BARTHALAY (Chaire Jean Monnet - Université LYON 2) et Lucio LEVI (Université de Turin) qui a réuni une cinquantaine de personnes.

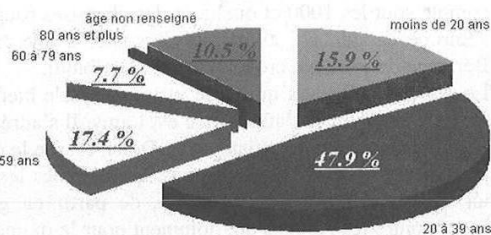
En conclusion, après de premières expériences similaires à PARIS, TOURS, CAEN, VENTOTENE, FLORENCE (à l'occasion du *Forum social européen*) et FRANCFORT il convient d'étendre cette action à toute la région Rhône-Alpes, en France et au delà.

Le Comité fédéral de l'U.E.F., réuni à Bruxelles les 16 et 17 novembre, s'est réjoui des résultats de notre action et a décidé, avec le concours des Jeunes Européens fédéralistes (JEF-Europe dont les Jeunes Européens sont la section française) d'organiser des referendums similaires aux alentours du 9 mai 2003, à l'occasion de la Journée de l'Europe sous le slogan « 100 villes pour une Constitution européenne fédérale ».

Nous sommes à un tournant historique pour l'Europe. Les citoyens sauront ils se mobiliser pour influencer les travaux de la Convention afin que ceux-ci débouchent sur l'élaboration d'une Constitution fédérale pour l'Union européenne ? S'il en est ainsi il conviendra alors d'agir encore contre les nationalismes latents afin que cette Constitution fédérale soit largement approuvée par les Parlements nationaux, ou mieux encore, par les citoyens européens eux-mêmes lors d'un referendum européen à l'occasion des élections européennes de juin 2004.

René CASSIER

nombre votes exprimés



Répartition des votes au référendum de Lyon.

Photos Place de la République.



Lyon. Journée d'étude du 16 novembre 2002. L'avenir de l'Union européenne. Une union dans la diversité ?

Cette journée d'étude s'est tenue à l'Université Lyon II, en présence de 150 personnes. Organisée par le groupe régional « Les amis de la Convention » de la Maison de l'Europe, en particulier avec le Consulat de Pologne, elle bénéficiait du soutien du Mouvement européen – Lyon, de l'Association européenne des enseignants (AEDE), de l'UEF France et Rhône-Alpes, de l'Association des Français de l'étranger, de l'Association des amitiés franco-tchèque et slovaque, d'EDUCAPHIL'Europe. Le CROUS (Comité des œuvres universitaires et scolaires) apportait son appui. Elle a réuni des intervenants prestigieux. Cette journée fut l'occasion d'un état des lieux du continent, avant l'élargissement et en plein travaux de la Convention (MM. Jean Kulakowski et Thierry Cornillet). Anne-Marie Comparini, Présidente du Conseil régional, expliqua le rôle des collectivités territoriales dans cette Europe élargie, en faisant deux propositions concrètes.

M. Claude Sardais démontra que les différences économiques ne faisaient pas obstacle à cet élargissement. Ewa Martin séduisit les participants par son approche de la diversité culturelle en Europe, gage de réussite. Isabelle Coustet présenta les options de la Convention pour une meilleure efficacité et gouvernance, capable d'assurer la présence de l'Europe sur la scène mondiale. Alain Malégarié persuada l'auditoire que la réussite de l'Euro doit nous conduire à l'union politique et Martine Roure plaida pour une Europe réconciliée, en paix.

Après un débat fructueux, les participants adoptèrent la motion ci-après, transmise à la Convention, au Parlement européen, à la Commission, au gouvernement et à diverses personnalités.

(Extrait du Bulletin de liaison de la Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône - n° 1 – novembre 2002)

Motion finale des participants.

La Convention sur l'avenir de l'Europe entreprend actuellement un important travail d'élaboration d'un Traité constitutionnel pour l'Europe. Considérant le caractère décisif des travaux de cette Convention, la société civile et différents mouvements européens souhaitent faire entendre leur voix à l'occasion de la Journée d'étude organisée par la Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône, le Consulat général de Pologne à Lyon et leurs nombreux partenaires, à l'Université Lyon II Lumière, le 16 novembre 2002, qui a réuni plus de 150 personnes, et portant sur l'avenir de l'Union européenne.

Les participants estiment que la Convention doit se prononcer sans équivoque pour le passage d'une union économique et monétaire à une véritable union politique et sociale.

En conséquence, ils demandent à la Convention :

- ✓ d'améliorer la démocratisation de l'Union européenne en rapprochant celle-ci et les élus européens du citoyen, en intégrant la Charte des droits fondamentaux au préambule de la future constitution et en poursuivant un dialogue permanent avec les citoyens. Cette Constitution devra être établie sur des bases fédérales, permettant de respecter les diverses identités européennes. Celle-ci devra être approuvée par référendum par l'ensemble des peuples de l'Union européenne ;
- ✓ de généraliser la méthode communautaire à l'ensemble des compétences et des politiques de l'Union, sans période transitoire dans le domaine de la politique extérieure, de sécurité et de défense commune, et d'étendre le pouvoir de co-décision du Parlement européen à tous les domaines communautaires ;
- ✓ de mettre en place un exécutif européen facilement identifiable, issu de la Commission, représentant une volonté politique forte, susceptible de répondre aux intérêts communs des Européens ;
- ✓ de confier à un Président unique, encadrant l'exécutif européen, porteur de la double légitimité des Etats membres et du Parlement européen, le soin de représenter l'Union européenne sur la scène internationale ;
- ✓ de préciser sans ambiguïté les divers niveaux de compétences au sein de l'Union européenne (compétences partagées et compétences exclusives), conformément à l'application du principe de subsidiarité, et que soit inclus dans la future Constitution européenne la pleine reconnaissance du rôle des Régions de l'Union et la réalité de leurs compétences.

Besoins d'Europe – urgence d'Europe.

Le 12 octobre, le *Mouvement européen* organisait avec la *Fondation Schumann*, la *Fondation Jaurès*, *Confrontation*, le *Carrefour pour une Europe Civique et Sociale*, *Europartenaires* et le soutien du *Ministère des Affaires étrangères*, la *Région Ile de France*, le *Parlement européen*, et *Sources d'Europe* un « **Débat entre société civile et membres de la Convention européenne** ». L'ensemble des conventionnels français était là, à l'exception de Olivier Duhamel et ... Giscard.

Ce devait être le grand évènement, le grand œuvre, la démonstration de force du Mouvement européen pour la Convention, pour l'année et pour l'Europe. Ce fut une désillusion pour les militants, pour nous jeunes, et pour l'Europe.

Les conventionnels français rencontrent la Société civile. Enfin ! Finalement, cette fameuse société civile - que la Convention devrait pourtant déjà avoir écouté - si l'on suit le programme de l'aimé Giscard, allait pouvoir s'affirmer, s'exprimer, conseiller (le prince ?), se confronter avec les idées de nos représentants et voir qui est avec qui, et qui pense quoi. « L'Etat », disait Marx, « se construit contre la société civile », nous étions aux premières loges pour assister à cet affrontement créateur, et nous comptions bien participer à la bataille, en avant garde.

Premier doute : la société civile représentée par Strauss Kahn, Idrac et Herzog, bien orchestrée, gauche, droite, gauche, les soldats de la société civile ne sont que des parlementaires et ils marchent au pas, au pas de leurs partis.

Second doute : Abitbol, leader des souverainistes francophones, se dit européen. Le public siffle, un peu, les représentants politiques désapprouvent, les sifflets pas Abitbol. Non, personne pour s'insurger. Non, M. Abitbol vous êtes bien sympathique avec vos pantalons verts, mais vous n'êtes pas européen, ou alors c'est moi, c'est nous, les militants de l'Europe, qui ne le sommes plus ! Non, personne pour froisser la susceptibilité d'Abitbol.

Les âmes ne s'échauffent que sur la question sociale, les socialistes s'exaltent, il trépignent bêtement, les centristes et la droite mettent le holà, attention messieurs, l'Europe n'est pas à vous, elle est à nous tous (d'ailleurs en ce moment surtout à nous, vous vous avez loupé le coche), mieux vaut l'immobilisme, conserver, conserver.

Puis, les réformes proposés... le doute devient notre positionnement intellectuel permanent, pourtant nous étions venus rêver. Un grand monsieur, bien peu connu chez les militants européens, du nom de Lequillier, le représentant du parlement français à la Convention, propose une nouvelle institution, dans la nouvelle politique, mieux vaut promouvoir le neuf plutôt que d'essayer d'améliorer ce qui existe déjà, technique publicitaire infaillible. Certains s'exclament encore ! oui, mais c'est pour simplifier nous dit-il, un grand Congrès, réunissant parlement européen et parlementaires nationaux, idée sympathique, défendue par l'aimé Giscard. Sa fonction ? ça il faut en discuter. Ah... je croyais que c'était pour simplifier...

On sourit, on plaisante, mais l'Europe n'est pas une histoire drôle, et les seuls, semblent-il, à s'en rendre

compte sont les 1000 et quelques, les chemises rouges de l'Europe de demain, contraints d'assister à une énième Bérézina de ceux qui croient être des Garibaldi.

Le seul des généraux qui parle juste, qui parle bien, qui arrive à faire vibrer l'auditoire c'est Lamy. Il s'adresse au public comme aux négociateurs de Doha, tourne le dos au parlementaires et demande à nous, qui sommes les seuls ici à représenter la société civile, de partir en guerre, lutter contre les Anglais qui dominent pour le moment les débats, défendre le projet de la Commission, prévoyant la transformation de la Commission en gouvernement démocratique de l'Union, s'unir pour soutenir, il ne peut pas dire orienter, mais on sent bien que c'est le mot juste, nos représentants nationaux – certes brillant, mais qui ont du mal actuellement. Ça, on l'avait vu. Et sous-entendu, dans les paroles de notre commissaire, doublement européen, dans sa fonction comme dans son être, nous sentions le reproche le plus utile et le plus juste, adressé au mouvement européen, qui a sacrifié sa vocation au profit de la politique la plus basse et la moins européenne.

La journée se termine, discours creux de Mme la ministre Noëlle Lenoir, « le gouvernement, le président ont un programme », mais où demande l'assistance ? Fautes de style, hésitation, aucune envergure, un bon exemple de bureaucratie, décidément notre ministre a pris le style « communautaire ».

Tout se termine, tout le monde est content, sauf les 1.000 et quelques venus assister à l'évènement, frustrés. Bernard Gueta, le journaliste qui animait les débats n'a posé que deux questions de la salle, il le regrette mais faute de temps... Drôle de façon d'écouter la société civile, de nous écouter...

David SOLDINI
Vice-secrétaire *GFE-Italie*



N° 25 - OCTOBRE 2002

Ces derniers temps, le Pacte de stabilité, souscrit pas les pays de la zone euro pour garantir les conditions de survie de la monnaie européenne, est en train de démontrer sa fragilité. Il faut rappeler que le danger que ce pacte soit mis en question par un ou plusieurs chocs asymétriques" avait été largement évoqué d'un côté par les eurosceptiques qui ne voulaient pas que l'euro soit adopté ou qui souhaitaient qu'il soit abandonné le plus rapidement possible après sa création, de l'autre par les

fédéralistes qui dénonçaient les dangers qui le menaçaient et sollicitaient les décisions nécessaires pour les prévenir. Mais il faut dire aussi que les premiers signes de faiblesse du Pacte de stabilité se sont présentés plus vite que prévu.

Le premier "choc asymétrique" s'est présenté sous la forme des inondations qui ont dévasté l'Allemagne et l'Autriche ainsi que certains pays candidats de l'Europe centrale. Mais le Pacte avait commencé à craquer bien avant que les inondations ne le confirment, du fait des divergences entre les politiques économiques des gouvernements dues aux préoccupations normales conjoncturelles et électoralistes. On sait que le Portugal a déjà été rappelé à l'ordre par la Commission pour avoir dépassé le taux de déficit prévu et que l'Allemagne, la France et l'Italie se sont aussi acheminées vers la même issue qu'elles ont finalement évité grâce à ce que l'on a appelé la "comptabilité créative".

C'est pourquoi les pressions pour que le Pacte de stabilité soit "interprété" se multiplient (les limites entre interprétation et violation apparaissent extrêmement floues) soit pour qu'il soit modifié en élevant à 4 % le taux du déficit autorisé, soit en prolongeant d'une année l'échéance pour atteindre l'équilibre du budget, soit en excluant les dépenses d'investissement du calcul du déficit, soit en recourant à d'autres artifices comptables.

Pour l'heure, il s'agit de signes qui pourraient être considérés comme étant de peu d'importance dans la mesure où les limites fixées par le Pacte sont dans une large mesure arbitraires et où leur élargissement d'un point ou d'une année, tout comme l'introduction d'autres méthodes pour le calcul du déficit n'est pas en soi d'une grande signification. Mais ce qui devrait fortement nous préoccuper c'est l'incapacité des gouvernements de la zone euro, à mener des politiques budgétaires convergentes, quelles qu'elles soient (à moins que l'on définisse la convergence dans des termes si larges qu'ils priveraient le Pacte de contenu).

Il faut dire que l'exigence de flexibilité, proposée par certains gouvernements européens en difficulté, est dans l'abstrait pleinement justifiée. Tout comme il est vrai par ailleurs que l'équilibre budgétaire est aussi nécessaire pour éviter que le déficit public cumulé n'atteigne, comme il l'a déjà fait dans certains Etats de l'Union, des niveaux catastrophiques. Mais il s'agit d'un équilibre qui doit être atteint par la compensation, sur le long terme, entre le surplus des exercices actifs et le déficit des exercices passifs. En tout cas, un gouvernement qui veut gouverner doit disposer d'une grande marge de manoeuvre pour définir ses propres politiques et prendre ses propres décisions pour le court terme. Tandis que la nécessité de respecter les paramètres du Pacte de stabilité impose aux gouvernements européens des contraintes insoutenables et les oblige à pratiquer une politique structurellement déflationniste, impraticable dans des périodes de conjoncture faible, comme c'est le cas actuellement.

Par ailleurs, le Pacte de stabilité n'a certainement pas été le résultat d'une volonté délibérée de freiner l'économie européenne. Il a été le corollaire inévitable de la décision de doter d'une monnaie unique un groupe d'Etats dont les gouvernements entendaient dans le même temps garder le pouvoir de mener leur propre politique budgétaire d'une manière autonome. Il est évident que si ces derniers ne s'étaient pas liés, d'une manière contractuelle, au respect de certains paramètres, la conséquence de leur liberté aurait consisté, ce qui aurait été inacceptable, à permettre aux moins responsables d'entre eux de faire payer aux autres, en exportant de l'inflation, le coût, non seulement de leurs propres investissements et de leurs interventions d'urgence, mais aussi de leurs gaspillages et de leur clientélisme. Il doit donc être bien clair que toute proposition mettant en cause le Pacte de stabilité est, de fait, un attentat contre la monnaie européenne.

Mais, même si le Pacte de stabilité est nécessaire, il est impossible à moyen terme de le respecter. La cause de son caractère à la fois indispensable et irréalisable réside dans la contradiction qui existe dans les pays de la zone euro entre l'existence d'une monnaie unique qui répond à une logique européenne et l'existence de douze politiques budgétaires indépendantes qui répondent à douze logiques nationales divergentes. Il en résulte que la seule issue à la situation alarmante qui est en train de se dessiner en Europe consiste à installer, à côté de la monnaie unique, une seule politique budgétaire européenne, dotée de la flexibilité nécessaire et dégagée de tout pacte à l'égard de qui que ce soit. Ce résultat ne peut évidemment pas être atteint par l'Union actuelle dans laquelle les dimensions du budget sont non seulement négligeables, mais aussi le résultat d'un accord entre les gouvernements de s'engager à réaliser l'objectif, inaccessible à moyen terme, de mettre en oeuvre des politiques parallèles également déflationnistes. Cela présuppose la création, même si c'est dans le cadre restreint dans lequel ce serait possible au départ, d'un véritable Etat fédéral, dans lequel un gouvernement démocratique et un parlement, qui comprendrait évidemment une Chambre des Etats, auraient le pouvoir de décider, dans le respect de l'autonomie financière des Etats membres, le montant du budget et du déficit de l'Union, et qui disposeraient des instruments pour les financer d'une manière autonome, en levant l'impôt et en émettant des emprunts. Il s'agit d'une démarche radicale qui, en tant que telle, requiert du courage et de la détermination. Mais quiconque la refuse au nom du "réalisme", c'est-à-dire de l'attachement au pouvoir national, doit démontrer précisément qu'il existe une alternative praticable permettant à l'Europe d'empêcher que l'euro n'entre dans une phase de crise irréversible et que l'Union elle-même ne s'achemine vers sa dissolution.

Publius

La Lettre européenne est publiée par la Fondation européenne Luciano Bolis (Milan) comme soutien à la Campagne pour une Constitution fédérale européenne lancée par l'Union européenne des fédéralistes et la Jeunesse européenne fédéraliste (c/o Via Porta Pertusi, 6 - 27.100 Pavia).

Régions & Peuples Solidaires

8^{ème} congrès (Le Grand Bornand – Savoie)

Motion sur le projet Raffarin de régionalisation.

(adoptée le 24-08-2002)

Le congrès de *Régions & peuples solidaires (R&PS)* prend acte de la volonté de réforme constitutionnelle mise en avant par le gouvernement Raffarin dans le sens d'une dévolution de pouvoirs dans le cadre des régions.

Cette volonté semble marquer un renversement du discours dominant dans la vie politique française, discours monopolisé jusque là par l'enflure médiatique de Jean-Pierre Chevènement et du pôle jacobin. Cela se manifeste dans un premier temps en Corse où le processus de Matignon, initié par Lionel Jospin et promis à un total démantèlement lors de la campagne de Jacques Chirac, a été relancé.

R&PS estime :

- 1 / que rien ne peut être fait dans le cadre constitutionnel actuel et que la révision annoncée de la Constitution est l'aspect essentiel du projet,
- 2 / que cette révision constitutionnelle devra impérativement permettre de régler les problèmes en suspens : reconnaissance des peuples et communautés historiques, reconnaissance des langues « régionales » par une modification de l'article 2 de la Constitution et la ratification de la Charte européenne du Conseil de l'Europe sur les langues minoritaires, problème des écoles associatives pratiquant l'immersion en langue « régionale » telles que Diwan, Iskastolas, Bressolas, Calandretas...

- 3 / que seules l'Alsace et la Corse bénéficiant de régions administratives correspondant à leur territoire historique- il faut redéfinir le territoire des régions partout où le découpage actuel nie les réalités culturelles et historiques : Pays basque, Savoie, Catalogne (par la création de nouvelles collectivités spécifiques), Bretagne (rattachement de la Loire-Atlantique), Occitanie (pays occitans actuellement en Rhône-Alpes -Drôme et Ardèche- ou en Poitou-Charentes -Charente occitane),
- 4 / que chaque situation régionale doit pouvoir être traitée de façon différenciée, adaptée aux spécificités historiques et culturelles ainsi que géographiques (insularité, situation frontalière...),
- 5 / que les territoires historiques où s'expriment des cultures spécifiques doivent pouvoir être traités en tant que régions constitutionnelles avec pouvoir législatif et ainsi avoir capacité à participer directement aux processus décisionnels de l'Union européenne concernant leurs compétences propres.

Les organisations membres de *R&PS* feront valoir ces exigences en participant aux assises régionales (« assises des libertés locales ») organisées dans le cadre de la mise en place de cette réforme. Elles s'opposent à la vision technocratique des « grandes régions » prétendant « de taille européenne » puisqu'il existe en Europe des régions de petite taille, tant en Allemagne qu'en Espagne, et même un Etat de 400.000 habitants comme le Luxembourg.

TCHETCHENIE : l'Europe couchée ?

André Glucksmann (Le Monde - 9 novembre 2002).

Dans un article publié par *Le Monde*, André Glucksmann (philosophe et essayiste) s'il ne cite pas Altiero Spinelli fait longuement référence à propos de la Tchétchénie au *Manifeste de Ventotene*, texte rédigé par celui-ci et Ernesto Rossi, durant leur relégation par le régime fasciste de Mussolini sur l'île de Ventotene durant la dernière guerre mondiale. Le *Manifeste de Ventotene* reste le texte le plus important des textes fédéralistes de la Résistance et est en cela à la base de toute notre action, c'est pourquoi nous sommes heureux de reprendre ci-après quelques extraits du texte de André Glucksmann.

... Que l'Europe parle et elle sauve sa crédibilité, son âme, son projet, Le Manifeste de Ventotene (1943), celui d'une Communauté des peuples, résolu à sortir d'un XX^{ème} siècle tissé d'horreurs. Qu'elle se taise, elle brûle son acte de naissance, en se vautrant, complice complaisante des pulsions génocidaires. La tragédie tchétchène pose la question : pourquoi l'Europe ? Rien ne sert de se réfugier dans la

ritournelle du comment. Qu'il se programme Fédération d'Etats-nations ou Fédération supranationale, qu'il cultive les conventions et négocie à l'arraché les l'avenir de la PAC [Politique agricole commune, ndr.] notre bout de continent sera une pauvre chose si au pas de sa porte les charniers peuvent impunément être creusés puis recouverts d'herbe tendre...

Pouvoir politique et démocratie.¹

Nicola VALLINOTO

MFE Gênes (section italienne de l'U.E.F. et du MFM/WFM).
Représentant des fédéralistes au *Forum social mondial* de Porto Alegre.

Démocratie mondiale.

Le processus de mondialisation économique a ouvert la voie à une forme alternative de mondialisation à partir de la base et fondée sur la démocratie. Ce processus alternatif se développe et évolue grâce aux initiatives de la société civile et Porto Alegre représente le lieu symbolique de son rassemblement. Les participants au Forum social mondial (FSM), par des pratiques et des expériences diverses et en raison de leur provenance de plus de cent pays, contribuent à tracer les grandes lignes d'un projet collectif mondial émergent. Le FSM se veut un espace de rencontre, une université ouverte aux citoyens du monde entier et constitue un laboratoire politique et social où se font les échanges de connaissances et d'expériences et où se créent des réseaux mondiaux sur des thèmes divers. Le FSM est une affirmation publique de la diversité culturelle de tous les peuples du monde et propose la mise en place d'alternatives au processus de mondialisation néo-libéral. L'une des argumentations les plus récurrentes dans les laboratoires du FSM de l'axe thématique sur le "Pouvoir politique et éthique de la nouvelle société" a été la suivante : le processus de mondialisation actuel repose sur des logiques non démocratiques et l'exclusion. Les organismes internationaux, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale, le G 8, le Fonds monétaire international (FMI), ne sont ni représentatifs, ni démocratiques, ni transparents et servent les intérêts des grandes puissances et des multinationales. Les citoyens n'ont pas voix au chapitre et n'ont pas la possibilité d'exprimer, ni directement ni par l'intermédiaire de leurs représentants, leur opinion sur les décisions qui les concernent. L'on retrouve également cette critique dans le document final des mouvements sociaux : "le FMI, la BM, l'OMC, l'OTAN visent à constituer la structure d'un pouvoir transnational qui prévaut sur les droits des individus, des peuples, des nations. Nous n'en reconnaissons pas la légitimité et exigeons que soit mis un terme à leur interférence dans les politiques nationales. Nous luttons en revanche pour l'institution d'organismes internationaux démocratiques, dont la légitimité reposerait non seulement sur les

gouvernements, mais également sur la participation active de la société".

Les études qui ont été menées sur la mondialisation ont porté principalement sur les aspects économiques du processus, alors que la dimension politique était négligée. La contradiction qui existe entre un marché devenu mondial, et des gouvernements qui sont restés nationaux, met en exergue un fait nouveau : l'érosion de la souveraineté des Etats. Ces derniers ne sont plus les seuls protagonistes de la politique internationale. Dans le crépuscule des Etats, sur la scène politique mondiale, émergent de nouveaux sujets politiques : les grandes concentrations industrielles et financières multinationales et la société civile mondiale.

La mobilité internationale permet aux capitaux d'échapper à la taxation par les gouvernements. L'absence de contrôle fiscal sur les bénéfices des grands groupes multinationaux entraîne un affaiblissement de l'Etat providence. En outre, le déclin de la souveraineté des Etats sur la scène internationale engendre le déclin de la démocratie : à l'échelon national, où il existe des institutions démocratiques, l'on ne prend plus les décisions fondamentales pour l'avenir des peuples. En revanche, c'est à l'échelon international que ces décisions sont prises, c'est-à-dire là où il n'existe pas d'institutions démocratiques mais de puissants centres de pouvoirs politiques (les Etats-Unis) ou économiques (les sociétés multinationales), irresponsables devant les citoyens du monde. Il y a donc un déficit de démocratie dans les décisions prises au niveau mondial.

D'autre part, la réalisation des valeurs collectives, comme le plein emploi, l'aide au développement des pays en voie de développement, la protection de l'environnement et la démocratie internationale, ne peut être menée à bien par la "main invisible" du marché mondial. En l'absence d'institutions politiques mondiales efficaces, l'intensification de l'interdépendance entraînera inévitablement une aggravation des inégalités et la multiplication des désordres et des conflits internationaux.

La question qu'il convient de se poser est la suivante : quelles sont les conditions qui permettraient de transformer la mondialisation en une force positive au service de tous les peuples, au lieu de laisser des milliards d'individus dans la pauvreté ? Le défi qui se pose à nous est de démontrer notre capacité à maîtriser le processus de mondialisation. Et cela exige de résoudre avant tout un problème de nature institutionnelle : l'organisation de nouvelles formes de gouvernement supranational qui permettraient la participation démocratique des peuples au contrôle de la mondialisation et au dépassement de la souveraineté exclusive des Etats nationaux.

Au cours de la matinée du 4 février, dernier jour de débat du *Forum*, s'est tenue l'une des plus importantes conférences de l'axe thématique sur le "Pouvoir politique" avec la participation des principaux intellectuels de l'opposition mondiale à la mondialisation néo-libérale. Des centaines de délégués installés sur les gradins de la *Brigada Gymnasium* ont participé aux travaux de la conférence sur le thème "Organisations internationales et architecture du pouvoir mondial". Le

¹ Nous remercions *Fratelli Frilli Editori*, Gênes, de nous avoir autorisé à traduire et publier en français l'essai de Nicola Vallinoto paru dans le livre de Filippo Laurenti, Carola Frediani et Nicola Vallinoto, *Le Parole di Porto Alegre. La Protesta, le proposte, i progetti*, collection *Contromercato*, Gênes, 2002, pp. 160 (pp. 109-135), ISBN 88-87923-38-8, € 6.

thème assez complexe a été introduit par le finlandais Teivo Teivanen du *Network Institute for Global Democratization*. A l'issue des discours d'ouverture, Teivanen a accueilli les multiples questions du public. Les réponses ont mis en évidence certaines différences notables sur la position à adopter face aux organismes internationaux, comme le FMI, la BM et l'OMC, et sur l'usage médiatique de l'étiquette anti-mondialisation. La réponse des orateurs à la question d'un délégué italien sur la nécessité d'instituer un parlement mondial qui puisse représenter tous les citoyens et tous les pays du monde, était en revanche unanime. Walden Bello, directeur exécutif du *Focus on the Global South* (Thaïlande), a répondu qu'il est encore trop tôt pour parler en termes concrets de "démocratie mondiale" en l'absence de conditions sociales, économiques et politiques adéquates. Il a ajouté qu'il y a encore de nombreuses batailles à mener sur le plan local avant d'aborder la question d'un gouvernement mondial. Nous devons concentrer nos forces sur la démocratisation au plan local et national. Peter Wahl, directeur général du *World economy, Energy and Development Information and Service Office* (Allemagne), a affirmé qu'un gouvernement du monde serait une chimère qui requerrait un degré d'uniformisation élevé de l'ensemble de la planète peu souhaitable. Il y a très peu de problèmes, comme par exemple les changements climatiques, qui nécessiteraient des actions au niveau international. Tous les autres requerraient une réponse locale. Roberto Bissio de *Social Watch* (Uruguay), a affirmé que dans un monde où 6 % des individus contrôlent plus de 80 % des ressources de la planète il est totalement absurde d'aborder la question d'un gouvernement mondial tant qu'aucune réponse n'aura été apportée aux injustices structurelles des pays sous-développés. En outre, il a ajouté que les grandes divergences qui existent sur les plans économique et politique entre les pays du Sud et du Nord représentent un sérieux obstacle à la mise en place d'une démocratie significative au niveau international. Susan George, vice-présidente de *Attac-France* a affirmé que toute structure de gouvernement imposée du haut ne fonctionnerait pas efficacement. Il vaut mieux concentrer nos efforts sur des actions que nous pouvons développer plus facilement sur le plan local en prenant pour exemple le processus de budget participatif adopté par la municipalité de Porto Alegre sur la manière dont le pouvoir des citoyens peut être construit en partant de la base.

A la question de savoir s'il faut ou non réformer les trois organismes économico-financiers (FMI, BM, OMC), les orateurs ont manifesté des divergences d'opinion : Wahl a affirmé qu'une réforme radicale de ces institutions s'impose, alors que Bello a l'impression que celles-ci sont prisonnières de carcans et de règles trop rigides pour pouvoir être modifiées. Au lieu de chercher à les réformer il vaudrait mieux les remplacer par de nouvelles. Même la requête : "l'étiquette de mouvement anti-mondialisation très fréquemment usitée par les médias pour désigner les participants au Forum social mondial est-elle justifiée ?" a obtenu des orateurs des réponses divergentes : "Nous sommes pour une mondialisation régie par nos règles qui ne sont pas celles des multinationales" a affirmé Susan George. L'affirmation des médias selon laquelle ceux qui

s'opposent au néolibéralisme veulent un retour au régionalisme et à l'autarcie est totalement fantaisiste. Bello soutient, en revanche, que bien que les médias aient fait un usage simpliste du terme, l'étiquette anti-mondialisation se justifie parce qu'aux yeux des citoyens, la mondialisation, telle que nous la constatons aujourd'hui, est le résultat de la gestion unilatérale des puissantes multinationales, et qu'il convient par conséquent de la dénoncer. Il y a aussi quelque chose de positif dans un monde vraiment "dé-mondialisé" avec des centres de pouvoir multiples, que ce soit des associations régionales ou des Etats nationaux qui, selon Bello, offrent un espace de survie plus important aux pays en voie de développement.

Dans son discours d'introduction, Bello a souligné la nécessité accrue d'un système alternatif et pluraliste de gouvernement mondial qu'il a appelé "démondialisation". La nécessité qui se pose aujourd'hui n'est pas celle d'une autre institution mondiale centralisée mais la décentralisation du pouvoir mondial et la création d'un système pluraliste d'institutions et d'organisations qui aient des interactions entre elles et soient instituées sur la base d'accords élargis et souples. Dans un contexte international moins structuré dans lequel prévalent des équilibres et des contrôles multiples, les Etats du Sud -et du Nord- seront capables de trouver un espace nécessaire à leur développement en se fondant sur leurs propres valeurs, leurs propres rythmes et des stratégies qu'ils auront eux-mêmes choisies.

Samir Amin, économiste égyptien et président du Forum mondial des alternatives, présent à Porto Alegre, insiste lui aussi dans son ouvrage intitulé *Le capitalisme du nouveau millénaire*, sur ce même concept : "Un monde multipolaire est avant tout un monde régionalisé. L'interdépendance négociée et organisée qui permettrait aux peuples et aux classes défavorisées d'améliorer leurs conditions de travail et leur accès à un meilleur niveau de vie constitue le cadre de cette construction d'un monde polycentrique. Elle implique certainement que l'on dépasse le cadre des Etats nations au profit des organisations régionales, qu'elles soient économiques ou politiques, qui leur permettent d'établir des négociations collectives. Les défis auxquels ces pays et ces régions devront faire face sont trop divers pour qu'il soit possible d'envisager l'application de formules identiques pour tous".

Une question qui a soulevé de vives polémiques au sein des groupes de travail organisés autour du thème du pouvoir politique est celle de savoir si la démocratie peut être étendue à l'échelle mondiale ou si elle doit rester confinée au niveau des Etats nationaux et des entités régionales-continrentales. Une très grande diversité de vues s'est manifestée. Dans son ouvrage, intitulé *Démocratie et mondialisation*, présenté au cours d'un séminaire organisé à l'initiative du *Network Institute for Global Democratization*, Teivanen, président du NIGD et animateur de la conférence qui s'est tenue dans la matinée sur le thème de l'architecture du pouvoir mondial a abordé la question. "A Porto Alegre il y a des groupes divers qui luttent explicitement pour la démocratie supranationale même s'ils sont peu visibles et n'ont pas de liens entre eux".

Dans les couloirs de l'Université catholique nous avons eu des représentants des fédéralistes mondiaux, les esquisses d'un gouvernement mondial socialiste, les visions d'intégration mondiale basée sur les communautés, les propositions de démocratisation de l'ONU et d'autres projets de démocratie mondiale. Bien que ces thèmes reviennent souvent au cours du Forum, il n'y a pas eu de débat général approfondi sur les propositions spécifiques relatives au gouvernement du monde". Evoquant les principes qui devraient inspirer la démocratie supranationale, Teivanen affirme que "Pour les projets de démocratie cosmopolite il est important de dépasser la notion d'un pays, un vote" qui est la variante du principe "un groupe, un vote" pour parvenir au principe "une personne, un vote". Sur la base d'un tel principe, au sein d'un parlement mondial composé de six-cents sièges, la répartition des représentants des dix plus grands pays du monde se ferait comme suit : Chine 127, Inde 100, Union européenne 38, Etats-Unis 27, Indonésie 21, Brésil 16, Pakistan 16, Fédération de Russie 15, Bangladesh 13, Japon 13.

Les rapports de force actuels seraient inversés. La Chine, par exemple, aurait une importance cinq fois supérieure à celle des Etats-Unis.

Le projet d'un parlement mondial rencontre des résistances d'ordre divers. D'un point de vue culturel anticolonialiste, une application globale d'un concept de démocratie essentiellement occidentale est une forme typique de colonialisme. Cette critique est largement partagée, surtout en Asie orientale. Un autre doute, largement partagé, a été émis sur l'acceptabilité d'une structure mondiale qui serait probablement contrôlée par les forces hégémoniques du monde, même si elles sont formellement 'démocratiques'. Les intellectuels progressistes latino-américains et les forces sociales radicales se sont traditionnellement opposées à toute tentative de transfert de la souveraineté nationale au profit d'organisations supranationales. Toutes les critiques émises, bien que totalement justifiées, ne sont pas utiles à la construction d'alternatives au pouvoir mondial (poursuit Teivanen) la création d'un parlement mondial peut créer des espaces où les solutions aux problèmes mondiaux pourraient être discutées de manière plus démocratique".

Même au cours de la conférence sur l'"Eau : notre patrimoine commun" à laquelle a participé Ricardo Petrella, l'on a avancé la proposition de création d'un *Parlement mondial de l'eau* pour la mise en place d'un contrat mondial sur l'eau. Il devrait se substituer aux actuelles structures technocratiques et économico-financières qui gèrent la politique de l'eau au niveau mondial en vertu d'un mandat conféré par des organisations telles que la Banque mondiale.

L'accès pour tous à l'eau sera la preuve de l'existence d'un 'village mondial', c'est-à-dire d'une société mondiale qui démontre concrètement sa volonté de "vivre ensemble".

Divers groupes de travail ont abordé le thème spécifique de la démocratie mondiale et du rôle de la société civile et ont fait des propositions concrètes pour une alternative au pouvoir mondial des multinationales. Dans le cadre d'un atelier sur le "Renforcement de la participation de la société civile à la gouvernance mondiale" organisé par

The State Of the World Forum, le rapport intitulé *Alternatives to economic globalization* -et élaboré par l'*International Forum on Globalization* dont font partie certains des éminents théoriciens d'une autre mondialisation, parmi lesquels, Walden Bello, David Korten, Lori Wallach, Vandana Shiva- a été présenté. Il s'agit d'une série de propositions qui tentent d'élaborer et de définir des alternatives au modèle actuel de mondialisation économique. Les institutions créées à *Bretton Woods* en Juillet 1944 en vue de la réalisation d'une structure économique mondiale pour la période d'après-guerre : la Banque mondiale, le FMI et le GATT - devenu aujourd'hui l'OMC- y sont critiquées. La mondialisation économique, avec ses règles actuelles, a aggravé les écarts entre pays riches et pays pauvres et entre riches et pauvres au sein de la majeure partie des pays. A ce propos, il est conseillé de lire le rapport 2001 de la *Social Watch* (l'édition italienne s'intitule *La qualità della vita nel mondo*). La tension et les écarts sociaux qui en résultent sont parmi les menaces les plus importantes qui soient pour la paix et la sécurité de l'ensemble de la planète. Une plus grande équité entre toutes les nations et en leur sein renforcerait la démocratie. La réduction du fossé entre nations riches et pauvres requiert tôt ou tard l'annulation des dettes illégitimes des pays pauvres. Et requiert, en outre, la substitution des institutions de gouvernance mondiale actuelles par de nouvelles qui se fondent sur certains principes opérationnels de base. L'un de ceux-ci étant le concept de complémentarité. Il signifie, en pratique, que les décisions doivent être prises à l'échelon le plus bas par les autorités de gouvernement chargées de les mettre en application. La majeure partie des décisions d'ordre économique, culturel et politique peuvent être prises à l'échelon national, régional ou local ; alors que certaines décisions, comme celles ayant trait aux changements climatiques et à la gestion des biens communs de l'humanité, doivent être prises à l'échelon macrorégional et mondial. Le rapport conclut en affirmant qu'un renforcement de la démocratie qui se ferait uniquement au niveau local et national serait insuffisant : le pouvoir économique des grandes concentrations multinationales est mondial et, par conséquent, doit être contrebalancé par un pouvoir politique dont les prérogatives sont elles aussi d'ordre mondial.

L'Alliance mondiale pour la participation des citoyens, dénommée *Civics World Alliance for Citizen Participation*, a organisé un atelier sur le thème : "Vers un mouvement social sur la démocratie mondiale. Que faire ?". L'instigateur de ce groupe de travail, Finn Heinrich, affirme que la démocratisation des institutions internationales est l'objectif poursuivi par de nombreuses organisations de la société civile mondiale et des mouvements sociaux. Même s'ils travaillent sur des thèmes spécifiques, tous oeuvrent à la démocratisation de la gouvernance mondiale, à travers la création d'un espace plus important où les citoyens pourront faire entendre leur voix et pourront peser sur les décisions qui les concernent. Malgré cela, aucun dialogue véritable sur ces thèmes n'a encore eu lieu entre les organisations qui ont des approches, des intérêts et des idéologies extrêmement diverses. L'objectif de ce groupe de travail est d'amorcer un débat avec les représentants des

organisations et des réseaux de la société civile en cherchant à lever les obstacles qui se posent à la réalisation d'un mouvement mondial pour la démocratisation des institutions internationales. Le *Center for the Study of Globalisation and Regionalisation* a organisé, au cours de la seconde journée, un groupe de travail sur un thème similaire "La société civile et la démocratie dans la gouvernance économique mondiale" ; l'organisateur, Jan Aart Scholte, a proposé aux quarante participants rassemblés dans la salle de l'édifice de l'Université catholique quatre axes de réflexion : 1) conditions d'une démocratie mondiale dans la gouvernance de l'économie mondiale, 2) perspectives d'une économie mondiale plus démocratique, 3) pratiques de la société civile qui favoriseraient une plus grande démocratie au sein de l'économie mondiale, 4) défis que doivent affronter les associations de la société civile dans le maintien de pratiques démocratiques en leur sein. Sur le premier point, il y a eu un consensus sur le fait que les institutions économiques internationales actuelles ne sont pas démocratiques. Pour ce qui concerne le second axe de réflexion, les opinions ont été divergentes. Certains participants ont suggéré la nécessité de construire un gouvernement mondial avec des institutions représentatives. D'autres ont souligné la nécessité de repenser la démocratie et de comprendre comment la mettre en pratique. S'agissant du troisième axe, l'on a souligné les moyens que la société civile devrait mettre en œuvre afin de contribuer à créer des espaces ouverts où les plus faibles et ceux qui ne sont pas organisés et qui n'ont habituellement pas voix au chapitre, pourront faire entendre leur voix, d'assurer une formation publique, de stimuler le débat et d'optimiser la transparence des processus de gouvernance en tant que gardienne des organismes internationaux. Enfin, sur le quatrième axe, il a été affirmé que l'activité de la société civile n'est pas toujours démocratique et que les associations auraient besoin de délibérer avant de prendre leurs décisions afin d'optimiser leurs propres pratiques démocratiques.

Au cours de la dernière journée de débats, dans une salle du bâtiment 15 de l'Université catholique (PUC), un groupe de travail a été organisé à l'initiative du Mouvement Fédéraliste Européen sur le thème "Démocratie internationale, réforme de l'ONU et rôle de la société civile mondiale". Au cours de la séance de travail, qui rassemblait soixante participants, un document de Lucio Levi, de l'Université de Turin, intitulé "Mondialisation et Parlement Mondial" a été présenté. En introduction, il a été affirmé que "la marche vers la démocratie est à peine amorcée dans la plupart des pays du monde, et que le processus accéléré de mondialisation en cours requerrait la réalisation d'un développement d'autant plus accéléré de la démocratie internationale, à commencer par la démocratisation des institutions régionales comme l'Union Africaine, le MERCOSUR, l'ASEAN, et l'Union européenne qui représente le processus d'intégration continentale le plus avancé et la première tentative de dépassement de l'Etat national en direction d'une fédération. Les autres Etats et gouvernements sont responsables de retards considérables enregistrés sur ce plan, et résistent à l'exigence de développer des formes démocratiques permettant la prise de décisions à l'échelle supranationale

sur des problèmes concernant l'ensemble de la planète et tendent à confiner la démocratie au cadre national où ne se prennent que des décisions peu fondamentales pour l'avenir des peuples. La concentration du pouvoir entre les mains des Etats les plus puissants et des organismes supranationaux non démocratiques et non représentatifs a favorisé le désordre mondial, les injustices, les violations des droits de l'homme, des droits politiques et sociaux sur l'ensemble de la planète. Il convient de démocratiser et de renforcer les Nations-Unies et les institutions supranationales ayant la responsabilité des "biens communs mondiaux", en reconnaissant un rôle direct de la société civile mondiale". Il a été, en particulier, proposé "la création d'un Parlement mondial, afin que tous les peuples de la planète, indépendamment de leur pouvoir économique ou militaire, puissent participer sur un pied d'égalité à la gestion de la politique mondiale et à la réforme du Conseil de Sécurité de manière démocratique (en abolissant le droit de veto) et en le transformant en Conseil des grandes régions du monde. Le Parlement mondial doit être considéré comme une étape décisive sur la voie de la formation d'un gouvernement démocratique mondial soumis au contrôle du peuple. Un tel gouvernement aura des compétences limitées, car il sera le fruit d'un système politique articulé, selon le schéma fédéral, sur au moins trois niveaux de gouvernement (la communauté locale, l'administration intermédiaire - province, comté etc - la région, la nation, la grande région du monde et le monde dans sa totalité) qui seront indépendants et coordonnés entre eux. L'on ne peut exclure le risque d'une dégénérescence de type autoritaire. Toutefois, sa structure démocratique et son caractère limité représentent de solides garde-fous contre la concentration du pouvoir en un seul organisme constitutionnel. Enfin, il faut noter que si la justification majeure de l'autoritarisme a toujours été le péril de menaces extérieures, ce péril disparaîtrait avec l'instauration d'un gouvernement mondial.

Démocratie participative.

Au cours de ces dernières années, la démocratie représentative a montré les limites évidentes de la participation des citoyens. Les partis et les institutions politiques ont accusé un déficit de représentativité. Les partis politiques ne sont plus les arènes de la vie sociale et les institutions sont de plus en plus éloignées des citoyens. Il y a donc un problème relatif aux limites de la vie politique dans notre société. Parallèlement à la crise des partis et des Etats nationaux, la société civile a acquis une importance qualitative et quantitative croissante au niveau local et international. Rien qu'en 2001, il y a eu la tenue des forums de Porto Alegre, de Gênes et de Pérouges, pour ne citer que les plus importants, avec la participation de centaines de milliers de personnes. C'est également pour les raisons susmentionnées, qu'un des thèmes ayant attiré le plus de participants -et le plus débattu par les délégués du FSM- a été sans conteste celui relatif à la démocratie participative. Elle permet de rapprocher les institutions des exigences des citoyens à travers une répartition du pouvoir sur l'ensemble du territoire compensant en partie les déficits constatés de la

démocratie représentative. Le budget participatif est un instrument qui permet à une population de participer aux choix effectués par l'administration locale. Cette méthode de participation est née à Porto Alegre, au Brésil, une ville qui est devenue pour cette raison le symbole d'un nouveau mode de faire de la politique et le siège du FSM. Le budget participatif n'est pas seulement une répartition des dépenses et des recettes effectuée par la population elle-même, mais c'est un processus à travers lequel les citoyens choisissent comment et où investir les ressources de leur municipalité. Dans le budget participatif, en effet, les problèmes qui revêtent une importance pour les citoyens sont identifiés, puis une hiérarchie des priorités est établie, enfin, la compatibilité avec les ressources financières disponibles est examinée. Bien avant le FSM, Porto Alegre était connue pour son système de planification du budget participatif que beaucoup considéraient comme l'un des exemples les plus concrets au monde de démocratie participative. La municipalité de Porto Alegre offre au monde entier le modèle de budget participatif, *Orçamento Participativo*. A partir de Porto Alegre cette expérience s'est étendue à plus de cent-quarante villes du Brésil et de l'Amérique Latine et, récemment, même en Europe (France, Grande-Bretagne, Espagne, Italie). Il est utile, à ce propos, de faire un bref historique de l'expérience de Porto Alegre.

Le gouvernement du Parti des travailleurs (PT) est au pouvoir à Porto Alegre depuis 1989². Olivo Dutra, l'actuel gouverneur de l'Etat de Rio Grande do Sul, a été le premier maire du PT de la ville. Sous son égide, s'est constituée une tradition démocratique originale et, en même temps, exemplaire du concept de "budget participatif". Ce concept régit la consultation des habitants de la cité au moment de la mise en oeuvre du budget, qui permet de s'orienter vers une forme de démocratie directe fondée sur la représentativité. L'objectif du budget participatif est de permettre à la population locale d'identifier les problèmes à résoudre au sein de leur communauté, d'établir une hiérarchie des priorités et des investissements et d'examiner leur compatibilité avec les ressources disponibles, avec même la possibilité d'augmenter ces dernières par l'adoption de nouvelles mesures fiscales qui redistribuent les richesses au profit des plus démunis. Cette méthode consultative qui permet l'intervention des citoyens dans les affaires de leur ville, s'opère sur une double base territoriale : pour ce qui concerne les problèmes locaux, la municipalité a immédiatement augmenté de 6 à 16 le nombre de "secteurs géographiques" au sein desquels sont analysés les problèmes spécifiques de chaque zone ; puis, elle a déterminé cinq "secteurs thématiques" (circulation et transports ; développement économique et fiscalisation ; organisation de la cité et développement urbain ; santé et assistance sociale ; éducation, culture et temps libre) qui permettent de répondre avec précision à l'ensemble des problèmes des citoyens de base et de délimiter les domaines prioritaires à financer.

Dans la pratique il y a vingt et un groupes de discussion, discussion qui se déroule dans le cadre d'une assemblée plénière ouverte à tous les citoyens intéressés. Quarante-deux délégations (deux par groupe de discussion) et 42 délégués suppléants sont élus par les divers Forums par la population (ce mandat ne peut être renouvelable qu'une fois). Au sein de ces Forums, les délégués (qui ont préalablement consulté la base) fixent les priorités du budget. A ce stade, une proposition est rédigée et soumise au maire, lequel la transmet à son tour à l'Assemblée communale élue.

Même si le PT a toujours été minoritaire au sein de ce Conseil (treize sièges sur trente-trois, à l'heure actuelle), les propositions jusqu'ici présentées ont toujours été approuvées. C'est un procédé hautement démocratique vu que les propositions sont le reflet de la volonté exprimée par les électeurs-mandants. Si, au départ, seuls 20.000 citoyens participaient aux consultations (sur 1.300.000 habitants, dont 900.000 électeurs), aujourd'hui ils sont au nombre de 90.000. Parmi les participants, la majorité est issue des classes sociales les plus défavorisées et des classes moyennes, avec une absence de participation des classes aisées. L'initiative peut, par conséquent, être considérée comme un véritable succès, bien qu'elle s'avère encore être un processus délicat, puisque peu répandu et sans précédent. Son succès peut résulter, en grande partie, du fait que le PT a voulu faire de cette initiative un procédé dynamique non soumis à un quelconque processus administratif. Le système, en effet, s'adapte constamment aux diverses exigences à considérer et continue d'évoluer d'année en année, suivant l'expérience acquise sur le terrain. Au départ, par exemple, les assemblées plénières thématiques n'existaient pas. Une réforme fiscale (qui fixe, par conséquent, un impôt progressif) a également permis d'obtenir des marges de manoeuvre financière sans restrictions de salaire. L'objectif est de mettre en place un processus réellement démocratique. Les délégués ne sont pas rémunérés et le Conseil communal n'a aucun droit de veto.

La lutte politique pour la survie de cette initiative est très ardue. En effet, la droite envisage l'adoption d'une loi qui institutionnalise le budget participatif, ce qui sonnerait le glas de son aspect non bureaucratique. De son côté, le PT rejette la solution d'une loi qui contrôlerait et limiterait le budget participatif, surtout parce que, ce faisant, elle le priverait de sa substance démocratique (en tant que concept nouveau, il jouit encore d'une souplesse juridique qui permet d'améliorer le système sur la base des exigences réelles rencontrées). Si la réglementation souhaitée par la droite était appliquée, elle marquerait la fin de ce processus dynamique qui permet d'améliorer, d'année en année, le système, en favorisant la prise de décisions réellement démocratiques.

Ces luttes politiques conduisent à une évolution très positive : la population s'intéresse activement à la politique (seulement 10 % d'abstention aux dernières élections) et l'on constate une prolifération de mouvements du citoyen, d'associations de quartier et d'autres formes associatives. Porto Alegre est, en outre, devenue la ville où le niveau de vie moyen est le plus élevé de tout le Brésil. Cette situation permet au gouvernement d'imposer des conditions drastiques aux

² Budget participatif à Porto Alegre - Arnaud Zacharie –
htm :
://users.skynet.be/cadtm/pages/francais/budgetparticipati
f.htm

grands investisseurs sur le territoire (création d'emplois dans les zones périphériques, participation à la réfection des infrastructures routières, forte taxation des entreprises polluantes, etc.). En conséquence, même si l'on assiste au démantèlement des grandes entreprises polluantes, l'on constate une arrivée massive de grandes entreprises commerciales qui ont besoin de grandes superficies, attirées par des consommateurs dont le pouvoir d'achat leur permet de dépenser (et, donc, la possibilité de créer de nouveaux emplois, etc.).

Depuis que le candidat du PT, Olivo Dutra, a été élu gouverneur de l'Etat du Rio Grande do Sul, l'expérience du budget participatif a pu être mise en place dans d'autres communes et 200.000 personnes ont participé aux réunions. Le gouvernement affirme vouloir aller plus loin et espère la participation d'un million de citoyens à la constitution du budget de l'Etat.

Cette expérience démocratique est, à ce jour, unique au monde. Le gouvernement s'est, en outre, engagé à ce que 10.000 paysans sans terres se voient concéder légalement des terrains dans les cinq prochaines années. Cette décision a été prise après que le Mouvement des sans terre (MST), invité à exprimer son point de vue sur le problème par le gouvernement du Rio Grande do Sul, a uniquement réclamé des terres à cultiver pour 8.000 paysans qui n'en possédaient pas. Cette décision devrait permettre à chaque paysan de posséder des terres. Le gouvernement a, à cet effet, invité le MST à désigner les terres non utilisées des grands propriétaires terriens. Si aucune preuve d'une réelle utilisation de ces terres n'est apportée, elles seront concédées au MST qui se chargera de les attribuer aux paysans.

Pendant le FSM de nombreux groupes de travail ont été organisés sur le thème de la "démocratie participative". Une des conférences de l'axe thématique sur le "Pouvoir politique et éthique dans la nouvelle société" a été entièrement dédiée à ce thème. La conférence s'est tenue parallèlement à cinq autres, parmi lesquelles celle animée par Bello, George et Bissio sur le pouvoir mondial. Les délégués ont eu les plus grandes difficultés à effectuer le choix de la conférence à suivre : de très nombreuses rencontres présentaient un grand intérêt en raison des sujets abordés et de la qualité des intervenants qui, souvent, se superposaient. La conférence sur la démocratie participative a été introduite par Giampiero Rasimelli du conseil national de l'ARCI et porte-parole national du *Forum permanente del terzo settore*, qui affirme : "La démocratie participative exprime la capacité à rapprocher les institutions des exigences des citoyens, mais également à améliorer l'efficacité de la fonction publique, la capacité de perception et de réaction de l'administration publique. La démocratie participative est donc une ressource pour le développement local et la cohésion sociale, une ressource pour la vie et l'identité des communautés.

Tout cela se vérifie dans les pays les plus développés qui sont confrontés à la crise des systèmes de welfare instaurés à la fin des années cinquante et celle prévalant entre les citoyens et les institutions dans les démocraties les plus solides et les plus anciennes de la planète. Mais il est également vrai que c'est seulement aujourd'hui que ces pays consolident les systèmes démocratiques et qu'ils abordent et revendiquent la question des garanties

sociales et du développement local dans un contexte international où le fossé - entre pays riches et pays pauvres ou dans l'incapacité d'atteindre un niveau de bien-être minimum généralisé - se creuse toujours plus. Les villes, les syndicats, les ONG et le *terzo settore** se trouvent en première ligne pour affronter ce défi qui caractérisera l'entrée dans le nouveau siècle. La démocratie participative sera toujours plus l'instrument qui donnera de la force, des racines, de l'autonomie à leur lutte".

L'une des interventions les plus suivies de la conférence a été celle de l'intellectuel portugais Boaventura do Santos qui a affirmé que son rêve est que la démocratie devienne un processus culturel qui s'étende à tous les aspects de la vie des individus et la vie associative au point d'être ce qu'il définit comme "une "démocratie sans fin". Et le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est la démocratie participative, grâce à laquelle tous les citoyens vivent et pratiquent la démocratie effective, et non cette démocratie plus superficielle et plus abstraite qui accompagne le néolibéralisme.

La charte de la « Nouvelle municipalité ».

La délégation italienne au FSM était parmi la plus importante après la brésilienne. Parmi les 1000 délégués italiens présents se trouvaient quelques professeurs d'université qui ont porté à la connaissance des participants au Forum le projet d'une "Charte de la Nouvelle Municipalité" qui a éveillé un vif intérêt. La charte a été promue par le *Laboratorio di Progettazione Ecologica degli Insediamenti (LAPEI)* de l'Université de Florence. Le coordinateur, Alberto Magnaghi, nous explique : "La Charte est née des expériences italiennes suivantes : d'une part, d'une expérience consolidée de participation des citoyens à la gestion de la 'chose publique', de participation des associations de quartier aux 'pactes territoriaux', et d'autre part d'un intérêt grandissant des autorités locales pour la culture du territoire. De nombreux administrateurs locaux commencent en effet à comprendre la nécessité de confier à de nouvelles entités la valorisation des ressources territoriales, qu'il s'agisse de l'environnement ou de la culture. Le concept de la participation s'est affiné au point de nous indiquer les modèles de développement alternatif et, par conséquent, la constitution de groupes de travail sur les questions relatives à l'économie, la culture et l'avenir des ressources du territoire. La Charte veut être le manifeste de cette nouvelle phase de la participation directe. Elle recueille et synthétise les éléments nouveaux contenus dans l'expérience de Porto Alegre mais aussi dans celle italienne. Le territoire n'est plus uniquement un support de l'activité économique mais également un lieu de gestion des ressources potentielles. Il est possible de mettre en place un développement endogène mais cela suppose que les sujets locaux, économiques et culturels des zones urbaines et des campagnes, s'asseyent à une table et se constituent en véritables assemblées constituantes qui puissent élaborer un schéma de développement concerté au sein duquel opérer une série

d'initiatives économiques et culturelles spécifiques. C'est cela l'esprit de la Charte."

A Porto Alegre, Giovanni Allegretti (du LAPEI de l'Université de Florence), Andrea Calori et Giorgio Ferraresi (de l'Ecole polytechnique de Milan), ont organisé deux ateliers destinés à présenter la Charte et à débattre de son contenu. Le premier groupe de travail, organisé avec la collaboration de Français du Réseau *Démocratiser radicalement la démocratie*, s'est réuni le premier février dans une salle de l'Université catholique et comptait plus de soixante participants. Le second, intitulé "Développement local autogéré : rôle et devoirs des nouvelles municipalités et valorisation des réseaux sociaux d'acteurs locaux pour une mondialisation par la base", s'est réuni le quatrième jour du Forum et comptait plus de quatre-vingt participants. Giovanni Allegretti nous fait part des conclusions des travaux des deux ateliers : "Des critiques constructives sur la Charte ont été émises. La nécessité d'employer un langage compréhensible non seulement par les autorités locales - mais également par les associations qui seront les protagonistes de ces expériences de participation de la base - est apparue. En outre, il s'est avéré qu'un grand nombre de termes économiques usités au sein de la Charte engendrent une trop grande confusion avec les principes auxquels ils s'opposent. En réalité, la Charte, qui avait été initialement préparée en vue d'un débat entre universités et maires, a fini par la suite par être souscrite par de nombreuses associations, parmi lesquelles le *Reti Lilliput*. La Charte - poursuit Allegretti - a été annexée aux documents conclusifs de la conférence sur la démocratie participative et a remporté un vif succès auprès de certaines universités latino-américaines, (parmi celles-ci, la *FLACAM argentina*, Forum latino-américain des sciences de l'environnement. Il a été souligné que, parmi la multiplicité de documents présentés au cours du forum sur la démocratie participative, la Charte a eu le mérite d'approfondir les questions débattues plutôt que de se contenter de présenter les instruments et les modalités d'interaction avec les administrations locales. La Charte a également été présentée au Forum des Autonomies Locales de Porto Alegre (28 et 29 Janvier 2002) par Mercedes Bresso (présidente de la Province de Turin) en sa qualité de présidente de la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ) et a été souscrite par de nombreux administrateurs locaux (parmi lesquels, le Président de la Région Toscane, premier signataire)".

Nous rapportons ci-après le paragraphe d'introduction de la "Charte de la Nouvelle Municipalité" (dont on peut trouver la version intégrale sur le site [www. Carta.org](http://www.Carta.org)) : "Le marché mondial utilise le territoire des divers pays et des diverses aires géographiques comme un espace économique unique ; dans cet espace les ressources locales sont des biens à transformer en produits marchands dont il faut promouvoir la consommation, sans tenir compte de la capacité de l'environnement et des hommes à supporter ces processus de production. Les territoires et leurs 'qualités spécifiques' - la diversité de l'environnement, de culture, du capital social - sont donc 'mises à l'oeuvre' dans ce processus mondial qui trop souvent, cependant, les consomme sans les reproduire, les dévalorise en déclenchant des processus de destruction

des ressources et des diversités locales. C'est ce qui a donné naissance à l'alternative à cette mondialisation : à un projet politique qui valorise les ressources et les diversités locales en promouvant des processus d'autonomie consciente et responsable, de rejet de l'orientation hétérogène du marché unique.

Le développement local ainsi envisagé, qui s'identifie en premier lieu avec la multiplication des réseaux municipaux et le développement de la 'bonne gestion' de la société locale, ne peut devenir un localisme autarcique, défensif, mais doit mettre en place des réseaux alternatifs aux grands réseaux mondiaux, fondés sur la valorisation des diversités et des spécificités locales, de coopération, non hiérarchisée et non instrumentale.

Dans cette perspective, l'on peut envisager un schéma que l'on pourrait même définir de mondialisation par la base, solidaire, non hiérarchisée, dont la nature est toutefois celle d'un réseau stratégique (même international, mondial) entre sociétés locales. Ce projet politique prend forme par le biais de la mise en réseau des énergies locales opérée par le FSM".

Alberto Magnaghi conclut sur ces termes : La Charte envisage la possibilité d'une concordance entre la tendance des administrations locales à développer la valorisation de leurs patrimoines et les désirs de participation à la vie politique et sociale émis par les mouvements des citoyens. Les divers *Social Forums* et les innombrables initiatives des réseaux associatifs locaux devraient aller à la rencontre des administrations et tenter de créer ensemble des constituantes pour de nouveaux modèles de développement. Ce sont ceux-là les objectifs concrets de la Charte".

Démocratie « globale ».

Le défi lancé par le FSM c'est celui de définir un nouvel ordre géopolitique, qui sache conjuguer local et mondial, universel et particulier, coopération et conflit.

Les thèmes inscrits à l'ordre du jour deviennent alors ceux du fédéralisme, de la complémentarité, de la participation, du cosmopolitisme. Mais il reste, surtout, le grand problème de la crise, sans doute irréversible, des Etats nationaux qui datent du 19^{ème} siècle. Ces Etats qui, selon une définition de Daniel Bell, sont désormais "trop grands pour résoudre les petits problèmes, mais également trop petits pour résoudre les grands". Il convient, par conséquent, de constituer une nouvelle *polis* -qui ait la faculté d'intégrer, qui soit multipolaire et soit établie sur une pluralité de niveaux- en partant du quartier pour s'étendre ensuite au monde entier, qui permette de résoudre les petits problèmes locaux et les grands problèmes mondiaux en opérant une synthèse entre la démocratie représentative et la démocratie participative. Une espèce de *démocratie globale*, en mesure de sauvegarder les diversités culturelles et de respecter les exigences locales et, dans le même temps, offrir un espace mondial au sein duquel résoudre pacifiquement les conflits mondiaux et gérer démocratiquement les biens communs de l'humanité.

Taxe Tobin : le débat en Europe.

Annamaria VITERBO

(MFE – Turin. Article publié par *The Federalist Debate* - Turin).

Alors que les politiciens de l'Union européenne (UE), poussés par les mouvements de la société civile, semblaient avoir accepté la Taxe Tobin, les opérateurs des échanges internationaux et les analystes affirment qu'elle est impraticable et techniquement irréalisable.

Le parlement français a voté pour l'introduction d'une Taxe sur les transactions monétaires (CTT) en novembre 2001, même si la motion fut rejetée en février 2002 par le Sénat. Le parlement belge a voté le 12 mars 2002 pour l'adoption d'une taxe de 0,02 % sur les transactions monétaires supérieures à 10.000 € à partir de 2003 ; cette taxe entrerait en vigueur uniquement si tous les autres Etats membres de l'UE l'adoptaient. Un projet de loi similaire a été proposé en Italie et le gouvernement allemand a récemment exprimé son soutien en faveur de l'introduction d'une CTT. Enfin, la Belgique avait mis cette question à l'Agenda des Ministres des finances de l'UE en 2001.

L'idée d'une taxe sur les transactions monétaires est née lors du bouleversement du système de Bretton Woods et du règne de la spéculation monétaire. En 1972 James Tobin, Prix Nobel d'économie, mort depuis en mars dernier, avait suggéré l'introduction d'une taxe (0,1-0,5 %) sur les transactions des échanges internationaux afin de limiter la spéculation. L'idée fut récemment adoptée par ATTAC (Association pour une Taxe Tobin d'aide aux citoyens), qui défend une taxe d'environ 0,1 % afin de constituer un fonds d'aide aux pays en voie de développement. Selon les plus prudentes estimations une taxe de 0,5 % pourrait générer un revenu annuel de 1.500 milliards de dollars américains.

La mondialisation se caractérise par une forte augmentation du flux des capitaux et de celle de l'échange des biens et des services, dues au progrès technique, à la réduction des coûts de transport, à l'augmentation des capacités de traitement de l'information, à la baisse des restrictions douanières et quantitatives du commerce, enfin, à la libéralisation des mouvements des capitaux.

Au cours de ces dernières années de nombreuses propositions sur la meilleure manière d'adapter le système monétaire et financier international aux changements et aux défis d'une économie de plus en plus globale ont fait l'objet de discussions. Le 16 octobre 2001, les Ministres des finances de l'UE ont demandé à la Commission européenne de mener une *Etude sur les réponses aux défis de la mondialisation* ; publiée en février 2002, elle a mis l'accent sur deux principales questions : la réforme de l'architecture financière et monétaire internationale comme réponse aux crises financières globales, et, le financement et la promotion du développement comme moyen de réduire l'inégalité au niveau mondial. L'étude de la Commission a accordé une attention toute particulière à deux aspects positifs d'une éventuelle taxe sur les transactions monétaires internationales : d'une part, la taxe contribuerait à la stabilisation des intérêts dans les échanges monétaires, à la réduction de l'arbitrage, de la spéculation et de la volatilité ;

d'autre part, ses revenus pourraient être utilisés comme source supplémentaire pour le financement du développement et s'ajouterait ainsi au soulagement de la dette et à l'aide au développement. Mais, d'un point de vue critique, l'étude de la Commission souligne plusieurs points faibles émanant de l'introduction d'une CTT : d'abord, certaines études démontrent que les coûts sont susceptibles d'être principalement assumés par les économies des pays en voie de développement, de plus, son application, son respect et son entrée en vigueur, ne pourraient se faire sans une approche multilatérale.

Selon la proposition originelle de Tobin, le prélèvement général d'une faible taxe fixe sur toutes les transactions dissuaderait les mouvements de capitaux à court terme, si l'on considère l'origine des crises économiques et financières, et entraverait le développement de nombreux pays pauvres. D'autre part, une CTT n'affecterait pas les transactions liées à l'investissement à long terme et à la perspective financière.

Toutefois, selon les études menées d'abord par le Ministère français des finances, puis par la Commission, on s'attend à ce que les volumes des affaires chutent de façon significative en conséquence de l'introduction d'une taxe sur les transactions monétaires et à ce que la réduction des affaires d'arbitrage affecte la liquidité de tous les marchés. En général, une liquidité plus faible crée le risque d'une volatilité de prix plus élevée ce qui va à l'encontre de l'effet souhaité. Malgré leur part relativement faible dans les échanges internationaux, des coûts de transactions plus élevés, liés à l'introduction d'une CTT, pourraient avoir des effets d'une intensité disproportionnée sur les marchés des pays en voie de développement où la liquidité et les volumes d'affaires sont déjà comparativement faibles.

Cette analyse suggère qu'une CTT serait susceptible d'augmenter les coûts de financement d'une frontière à une autre, augmentation supportée par tous les opérateurs du monde des affaires, y compris par les importateurs et les exportateurs des pays en voie de développement contraints d'utiliser des devises fortes pour leurs transactions, et, de surcroît, pourrait avoir un impact considérable sur la compétitivité de leurs prix.

Il semble techniquement difficile de définir l'assiette d'une telle taxe. Des exemptions pour les transactions non spéculatives et des seuils pourraient être introduits. Le champ d'application d'une CTT pourrait être défini géographiquement ; elle pourrait être basée sur les devises impliquées ou sur une combinaison des deux. Une définition géographique signifierait que toutes les opérations d'échanges internationaux exécutées sur un territoire seraient ou non soumises à la taxe, sans tenir compte des devises utilisées. Au contraire, si elle était basée sur les devises impliquées, ce serait la conversion elle-même qui serait taxée indépendamment de l'endroit où auraient eu lieu les transactions. Enfin, il n'y a aucun accord sur le taux de la taxe qui puisse être appliqué en vue de produire l'effet désiré et de générer les revenus voulus.

Par ailleurs, il y a un sérieux risque de migration de l'activité économique, en raison de la mobilité élevée de l'assiette de la taxe CTT. Les nouvelles technologies des systèmes de règlement électronique faciliteraient la relocalisation des centres financiers dans des pays qui ne l'appliqueraient pas. Une application unilatérale de son assiette pourrait avoir un effet dissuasif sur l'utilisation de la devise taxée en dehors de sa zone monétaire, avec un risque de substitution par d'autres devises.

Si le concept d'une taxe sur les transactions monétaires comme source de revenu visant à compléter l'aide officielle au développement peut sembler attractif, sa possibilité de réalisation reste discutable. La question clef est de savoir comment assurer son application universelle, le respect et l'entrée en vigueur. Une méthode commune pour l'entrée en vigueur de la taxe et la préservation de son assiette doit être établie. Les solutions possibles comprennent la collecte au niveau national ou par une organisation internationale. Pour qu'elle soit acceptable une telle taxe devrait également être acceptée par les principaux centres financiers internationaux. Une CTT ne pourrait certainement pas être effective et opérationnelle par une approche quasi unilatérale et une coordination internationale entre les Etats paraît insuffisante.

Seule une organisation internationale (la Commission suggère une sorte d'Organisation internationale de la Taxe) résoudrait potentiellement les problèmes et redistribuerait avec équité les revenus d'une taxe internationale. La meilleure solution serait d'affecter les revenus de la CTT aux institutions de Bretton Woods ou à celles des Nations unies et impliquerait une extension substantielle de leur mandat et de leur compétence. De cette manière, l'application d'une taxe internationale contournerait la difficulté actuelle d'une contribution volontaire des gouvernements même si l'on considère que ce serait moins

juste que des contributions basées sur le Produit national brut des divers pays.

A l'origine, les objectifs de la Taxe Tobin étaient la stabilisation des taux de changes monétaires et la réduction de la spéculation. Le scénario international a changé depuis l'époque de sa conception. Création de l'Union monétaire européenne (UME) qui a stabilisé les taux de changes entre le dollar américain, l'euro et le yen (environ 76 % des transactions d'échanges internationales quotidiennes). Aujourd'hui, avec l'augmentation de la stabilité monétaire, une CTT peut être considérée comme un instrument fiscal visant à générer des revenus afin de consolider les pays en voie de développement. Mais une CTT n'est pas nécessairement la seule solution.

La création d'une devise mondiale unique, soutenue en 1999 par le Lauréat du Prix Nobel Robert Mundell pourrait éradiquer le problème de la spéculation et celui de l'instabilité monétaire internationale. Parallèlement, on pourrait trouver de nouveaux moyens de financement pour les pays en voie de développement. Dans cette optique, l'étude de la Commission européenne considère d'autres instruments de financement afin de renforcer l'aide au développement : des taxes internationales sur les activités mondiales, comme le fret aérien et maritime et le transport des passagers (taxe sur le carburant, par exemple), les services de télécommunications et des services postaux, les exportations d'armement et les émissions de dioxyde de carbone, représenteraient aussi un moyen de sauvegarder l'intérêt général.

L'introduction de telles taxes internationales administrées par une organisation mondiale supranationale afin de consolider les pays pauvres et de protéger l'environnement, est bien réellement l'un des défis de demain de notre société.

Le Sommet de Johannesburg : une opportunité manquée.

Victoria CLARKE

Responsable du MFM (WFM) - Secrétariat international New York.

Délégués gouvernementaux, fonctionnaires des Nations unies et représentants de la société civile se sont réunis, du 26 août au 4 septembre, à Johannesburg (Afrique du sud), pour aborder les multiples facettes des défis visant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. Ce Sommet mondial sur le développement durable (WSSD) a fait le bilan des dix années écoulées depuis le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro. Le WSSD a été chargé de s'attaquer à la mise en application de l'Agenda 21 établi à Rio, tâche décourageante sachant que les gouvernements n'ont pas respecté leurs engagements, que dans la période d'intervention l'environnement mondial s'est dégradé et que les disparités entre riches et pauvres se sont accentuées.

Pendant le Sommet le Secrétaire général de l'ONU, K. Annan, a préconisé aux gouvernements de travailler ensemble et de parvenir à des résultats pratiques et réalisables. Toutefois, plutôt que d'aborder les problèmes de l'environnement et de la pauvreté, les négociations

gouvernementales se sont enlisées dans des débats bornés et acrimonieux sur des questions de la mondialisation, de la finance et du commerce international. Le plan d'action du WSSD qui en a résulté a souffert d'un processus de négociation parti du plus petit dénominateur commun et abouti à un texte de 54 pages laborieusement négocié mais ambigu et insuffisant.

Sur certaines questions, l'Union européenne (UE) a pris la position la plus avancée exigeant, entre autres, que le plan d'action contienne des objectifs et des délais clairs, inclue l'énergie renouvelable et un plan décennal pour le développement durable ; les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et les nations de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) s'y sont opposés. Il en résulte que le document du WSSD fixe des délais sur trois questions seulement : le système sanitaire, la restauration des réserves de poissons et la réduction du taux d'extinction de la faune et de la flore. Les objectifs sur des questions telles que l'eau potable, la bio-diversité, les produits chimiques et l'assistance officielle au développement ont été à peine réaffirmés voire

supprimés. Une grande partie du texte a été réduite à la réaffirmation d'engagements antérieurs et, dans le cas de l'agriculture et de la bio-diversité, le texte du WSSD est en régression sur les accords précédents.

Malgré les documents du Sommet officiel peu convaincants, d'importants progrès ont été réalisés. Par exemple, en août, 14 pays ont ratifié le protocole de Kyoto sur le changement climatique (aussi bien la Thaïlande que la Chine l'ont signé), et pendant le Sommet, la Russie a annoncé qu'elle le ratifierait bientôt ce qui permettra d'atteindre le nombre de pays nécessaire à son entrée en vigueur. D'une façon significative, l'Australie, qui avait annoncé au cours de la commission préparatoire finale du Sommet de Bali qu'elle n'y adhérerait pas, est revenue sur son refus et les Etats-Unis restent les seuls à s'y opposer.

Parmi les autres aboutissements, on trouve un apport substantiel à la *Global Environmental Facility* (GEF) et aux fonds dirigés par l'ONU (UNEP et UNDP) d'assistance aux pays en voie de développement dans la mise en application des traités sur l'environnement.

Ce qui est également positif, c'est le travail, digne d'éloges, accompli par le gouvernement Sud-africain et la ville de Johannesburg quant à logistique du sommet et des événements liés à celui-ci. Environ 21.000 délégués (gouvernements et différents services, ONG, représentants des médias accrédités) avec la participation de 104 chefs d'Etat ; en tout, environ 65.000 personnes se sont réunies à Johannesburg ce qui en a fait la plus grande conférence de l'ONU à ce jour.

Parmi les autres événements liés à cette conférence, on trouve le *World Conservation Union Environment Center* ; un *Civil Society Global Forum, Ubuntu Village* et les expositions du *Water Dome* ; des *sommets* séparés pour les « gens » (*People's*), les peuples autochtones, les enfants, la jeunesse internationale et la jeunesse africaine ; des *forums* pour les « affaires », la science et la technologie et les autorités locales ; un *symposium* pour les juges ; un *atelier de travail* parlementaire, un *Smithsonian Institute for Sustainable Development*, et de nombreux autres ateliers, séminaires...

Comme toutes les conférences de l'ONU, le Sommet de Johannesburg a rempli l'objectif important de concentrer l'attention du monde sur des questions importantes. Seules les Nations unies peuvent réunir ainsi 104 chefs d'Etat et générer l'attention des médias du monde entier...

D'une manière générale, le Sommet de Johannesburg peut cependant se résumer à une opportunité manquée ; les gouvernements ne sont pas parvenus à réaffirmer fortement les *Principes de Rio* (1992) et à créer les conditions d'un développement durable comme structure pour chapeauter l'établissement de limites sociales et écologiques à la mondialisation. Par exemple, plusieurs ONG ont préconisé d'utiliser le Sommet pour faire contrepoids à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et assurer l'intégrité des accords multilatéraux en matière d'environnement et de règles internationales du

travail. Le Secrétariat international du Mouvement fédéraliste mondial (MFM/WFM) a demandé que le WSSD lance des discussions de haut niveau sur une Organisation mondiale de l'environnement (ou du développement durable)...

Le MFM avait également demandé au Sommet des mesures vers une Convention sur la *Responsabilité collective* et soutenu les nations en voie de développement qui proposaient une structure internationale en ce domaine. Comme cela fut le cas pour de nombreuses questions controversées, les Etats-Unis ont adroitement réussi à rendre encore moins contraignante la documentation du WSSD en la réduisant à un langage non-directif.

Le Sommet s'est également avéré une opportunité manquée pour les Etats-Unis qui ne se sont pas montrés comme *leaders* ni désireux de travailler avec la communauté internationale sur des questions d'intérêt commun. Si l'on considère le désir des Etats-Unis de trouver des alliés dans leur guerre contre le terrorisme, le Sommet de Johannesburg leur offrait une opportunité de taille de briser le sentiment anti-américain. La frustration à l'égard des Américains s'est révélée pendant le discours du Secrétaire d'Etat Colin Powell lorsque les membres de l'assistance ont déployé des banderoles et interrompu à trois reprises par des huées et des chants scandant « Honte à Bush » ! C'est aux ONG que revient cette initiative mais ce sont les délégués des gouvernements qui les ont applaudies.

Le Sommet de la Terre de Rio (1992) fut à de nombreux égards un « zénith » de multilatéralisme. Peu de temps après la fin de la guerre froide, la conférence et ses résolutions ont transmis l'idée que les nations pourraient travailler ensemble pour s'attaquer aux problèmes mondiaux en lançant un nombre important de traités sur l'environnement ainsi que l'*Agenda 21*. Par contraste, le Sommet de Johannesburg tombe pendant ce qui semble être pour le multilatéralisme un retour en arrière ; il n'a pas été épargné par le dédain le plus complet de l'Administration Bush vis-à-vis de la loi et des traités internationaux comme l'a attesté son refus complet, et ses efforts pour affaiblir le Protocole de Kyoto, la Cour pénale internationale (CPI), le Traité d'interdiction d'essai nucléaire (*Comprehensive Nuclear Test Ban*), la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre la femme, la Convention sur les droits de l'enfant...

Johannesburg sera-t-elle la dernière *méga-conférence* des Nations unies ? C'est peu probable, même si l'ONU a annoncé qu'il n'organiserait pas de futures conférences sur l'environnement et établirait à la place un processus de soumission de rapports sur les progrès individuels des pays à l'Assemblée générale. Pour des ONG, telles que le MFM, il est temps de redoubler d'efforts à l'occasion d'autres forums tels que la Commission sur le développement durable (*Commission on Sustainable Development*) de l'année prochaine et la réunion du Conseil de gestion (*Governing Council meeting*) du Programme pour l'environnement des Nations unies.

XXIV^e Congrès du Mouvement fédéraliste mondial (MFM-WFM).

Suite au compte-rendu (Londres - juillet 2002) publié dans notre dernier numéro nous publions deux des principales résolutions adoptées à cette occasion (à l'unanimité).

Gestion de la mondialisation sociale et économique.

Un nouveau « Bretton Woods » pour un ordre international équitable.

- Alors que pour la première fois depuis la création des institutions de « Bretton Woods » au cours de la seconde guerre mondiale, une nouvelle devise importante, l'Euro, défie la domination du dollar US dans le commerce international et que l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique parlent également de monnaies communes.
- Alors que les institutions financières et économiques internationales actuelles ont démontré leur incapacité à résoudre les problèmes de développement et les problèmes financiers dans le monde.
- Alors que le processus de mondialisation entraîne un volume croissant d'échanges commerciaux et financiers sur le marché international.
- Alors que le processus de mondialisation n'est pas abordé convenablement et a souvent mené à des problèmes de pauvreté de masse, de chômage, de dégradation de l'environnement (y compris la pollution)

et à un manque de développement durable, sachant que les problèmes actuels ne peuvent être résolus uniquement par le marché mais nécessitent de nouvelles institutions mondiales démocratiques pour la gestion de l'économie internationale.

Il est résolu que le MFM-WFM devrait chercher à convoquer des *forums régionaux* avec les organisations régionales du MFM-WFM et d'autres partenaires intéressés (par exemple, économistes, ONG, dirigeants politiques, universitaires, syndicats...) pour discuter des problèmes actuels et de solutions novatrices, pour réfléchir à des questions telles que le tenue d'une Conférence de « Bretton Woods », ouverte à tous les pays, afin de créer une union monétaire et économique mondiale, qui pourrait être dotée de pouvoirs fiscaux limités mais réels visant à stabiliser l'économie internationale, et à promouvoir le développement durable ainsi qu'un ordre économique international équitable.

Groupes de travail des fédérations régionales.

- Alors que, plusieurs événements récents ont laissé croire à un intérêt grandissant pour la gestion supranationale de telle manière que les fédéralistes mondiaux doivent contrôler, et dans la mesure du possible, agir comme consultants et défenseurs, dans ce qui suit :
1. la décision de l'Union européenne de tenir en 2004 une Conférence intergouvernementale dont l'objectif pourrait être la rédaction d'une constitution européenne, pour laquelle une convention a déjà été constituée dont le président a comparé son objectif à celui de la convention de Philadelphie de 1787 ayant créé les Etats-Unis d'Amérique ;
 2. l'Organisation pour l'unité africaine (OAU) est devenue depuis peu l'Union africaine, vaguement calquée sur l'Union européenne et avec des objectifs tels qu'un Parlement africain et une monnaie unique ;
 3. la proposition faite l'année dernière par M. Henry Hyde, conservateur de premier plan au sein du gouvernement américain, d'établir un « *Commonwealth* des Amériques » avec des politiques économiques et politiques et une politique de sécurité communes a été rapidement enterrée mais reste une voie possible pour garantir les acquis économiques et démocratiques des pays de cette région tout en abordant les défauts de l'Organisation des Etats d'Amérique (OAS) ;
 4. une récente conférence à Caracas (Vénézuëla) a abordé le thème d'une organisation supranationale de l'Amérique latine ;
 5. une discussion informelle est en cours au sein de l'Association des nations du sud-est asiatique (ASEAN) pour réformer cette organisation, y compris en matière de coopération militaire et de monnaie unique ;
 - alors que, chacun de ces développements mérite l'attention des fédéralistes mondiaux,

qui leur apportent leur soutien à la fois suivant les lignes directrices du fédéralisme (défendant les droits fondamentaux et la démocratie par le biais d'institutions et de politiques supranationales), mais aussi de façon plus significative comme citoyens de ces régions ;

- alors qu'il est urgent que ces développements reçoivent un appui adéquat de la part des fédéralistes mondiaux, de leurs responsables et de leur *staff* ;

Ce XXIV^e Congrès du Mouvement Fédéraliste Mondial fait appel au Conseil du MFM-WFM, selon l'avis du Secrétariat international du MFM-WFM et avec son soutien, pour :

- soutenir l'établissement de fédérations régionales et sub-régionales ;
- établir un ou plusieurs groupes de travail sur des régions politiques clefs, par exemple (non limitatifs) l'Afrique, l'Europe, les Amériques, l'Asie du Sud-est et le Sud de l'Asie ;
- recruter pour ces groupes de travail des membres de ses organisations et organisations associées (MOs/AOs), des personnalités importantes ou stratégiques et des experts politiques, qui, d'après le Secrétariat, peuvent effectivement aider à présenter des sujets de travail et aider le MFM-WFM à développer un plan stratégique efficace pour soutenir la cause des fédérations régionales dans leurs régions respectives ;
- faire un rapport périodique sur le statut actuel et la nature des efforts en matière de gestion supranationale régionale, impliquant ses promoteurs et responsables politiques, et établir des recommandations d'action pour le mouvement, ses MO/AOs et ses membres ; le premier rapport que chaque groupe de travail sur le fédéralisme régional devra être rendu au plus tard lors de la première réunion du Conseil du MFM-WFM suivant l'adoption de cette résolution.

La justice internationale et le développement durable.

Texte diffusé par le MFM/WFM au WSSD - Johannesburg (26 août - 4 septembre 2002).

La mondialisation est définie de manière terrible et souvent exclusivement en termes économiques, financiers et commerciaux. Toutefois, la mondialisation des droits de l'homme, de la démocratie, de la justice et de la règle de droit sont aussi des manifestations et des piliers de la mondialisation comme le prouve la nouvelle Cour pénale internationale (CPI-/CC). Ces aspects de la mondialisation sont essentiellement positifs et donnent une formidable occasion de faire contrepoids aux forces néfastes de la mondialisation économique néo-libérale.

Le 1^{er} juillet 2002, le Traité de la CPI est entré en vigueur. Elle sera mise en place l'année prochaine, sera permanente, indépendante et siègera à La Haye ; elle se livrera à des investigations et traduira en justice les individus, pas les pays, qui commettent les crimes les plus graves de son ressort, tels que génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, y compris assassinats de civils et viols en série.

En ratifiant le Statut de Rome de la CPI, les Etats sont contraints d'incorporer ces crimes dans leurs lois nationales, renforçant ainsi les systèmes juridiques nationaux. De plus, le Statut de Rome prévoit que les Etats exercent une responsabilité à un premier niveau pour engager des poursuites contre des crimes commis par leurs nationaux ou sur leur territoire. Par conséquent, la création de la CPI n'encourage pas seulement l'avancée des systèmes juridiques nationaux (partout dans le monde) mais elle fait aussi progresser la mondialisation de la justice dans d'autres secteurs tels que les droits civils et politiques, les droits économiques et sociaux et le droit à la culture, y compris celui à un environnement sain ou le droit au développement.

Les implications de la CPI dans le développement durable et dans la protection de l'environnement.

La CPI est l'une des plus grandes réussites en matière de justice internationale et c'est une institution ayant des implications potentiellement colossales pour le développement durable et le droit de l'environnement. La CPI prouve que les mécanismes de la justice internationale peuvent jouer un rôle plus important dans la mise en application des droits. Alors que la CPI n'est pas en charge des litiges liés à l'environnement, sa mise en place et son entrée en vigueur, quatre ans après l'adoption du Statut de Rome, prouvent que la justice internationale pourra bientôt être utilisée en matière de droits économiques, sociaux et liés à l'environnement comme c'est déjà le cas pour les droits de l'homme.

- *La justice internationale et la responsabilité des personnes morales.*

La CPI crée un précédent en faveur de l'application de la loi internationale aux individus et ouvre la voie à l'application de la loi internationale sur les personnes morales. Des groupes d'activistes des droits de l'homme s'efforcent de contrôler la mise en application des règles des droits de l'homme dans le monde entier. C'est le moment pour les ONG de défendre un traité et une approche, basée sur le droit, des règles internationales et la responsabilité des personnes morales prises individuellement.

- *Le développement durable ou une cour écologique.*

Ce qui fait défaut au développement mondial durable et aux règles écologiques, c'est une mise en application ferme et des mécanismes judiciaires. En définitive, il faudrait une Cour pour résoudre les violations alléguées des traités et du droit de l'environnement. Une telle Cour pourrait servir comme mécanisme pour régler les litiges et promouvoir l'harmonisation des règles de l'environnement et du travail.

- *D'autres applications du droit international.*

Le précédent créé par la CPI pour la mondialisation de la justice contribue à se faire une idée du jour où il n'y aura plus de système judiciaire international pour régler les litiges et appliquer des sanctions sur d'autres questions telles que :

- corruption et crime organisé,
- blanchiment et trafic de drogue,
- graves violations des règles de l'environnement et du travail, rémission de la dette.

Un système judiciaire international plus fort contribuera à la mise en application des droits dans toutes les régions du monde. Toutefois, c'est l'impact de telles institutions internationales sur le renforcement des mécanismes judiciaires nationaux qui illustre l'importance d'une justice en voie de mondialisation.

AIDEZ-NOUS A PROMOUVOIR LA MISE EN APPLICATION DES DROITS UNIVERSELS !

Le Mouvement fédéraliste mondial (WFM) assure le Secrétariat de la Coalition des ONG pour la Cour Pénale Internationale (CICC), vaste réseau qui s'étend à plus de 1.000 ONG, des spécialistes du droit international et d'autres groupes de la société civile en faveur d'une CPI juste, efficace et indépendante. Les différentes approches de la Coalition impliquent : la promotion de l'éducation et de la prise de conscience de la CPI et de son traité (Statut de Rome) au niveau national, régional et mondial, facilitant l'implication des ONG dans le processus de mise en place de la Cour, promouvant l'acceptation universelle et la ratification du Statut de Rome, y compris l'adoption de l'ensemble de la législation d'application nationale (après ratification) et l'expansion et le renforcement du réseau global de la CICC.

Un remède fédéraliste pour résoudre le conflit arabo-israélien, par l'application des lois du droit international.

Gilbert JONAS

Membre du Conseil mondial du WFM - Président des fédéralistes mondiaux du *Greater New York*.
(Article publié en coopération éditoriale avec *The Federalist Debate* – Turin).

Pendant les deux dernières décennies, pratiquement chaque tentative pour résoudre le conflit arabo-israélien a été politique ; elle reconnaissait partiellement que ni la force militaire ni le terrorisme ne pouvaient, à la longue, conduire à un accord entre les adversaires sur des questions aussi complexes. En partie, cependant, depuis la fin de la guerre froide, l'approche politique a reconnu fondamentalement que seuls les Etats-Unis, seule superpuissance mondiale, ont, à la fois l'influence et la force d'imposer aux Israéliens et aux Palestiniens une solution de compromis. Au cours de la décennie qui vient de s'écouler, les Etats-Unis n'ont pas voulu employer toute la pression nécessaire pour « persuader » les deux parties qu'on exige d'elles de trouver un terrain d'entente pour un accord permanent, sauf à perdre les subventions financières (3 milliards de dollars pour Israël, 350 millions pour les Palestiniens) dont ils ne peuvent plus se passer, sans compter le matériel militaire et l'équipement de constante modernisation technologique qui soutiennent la supériorité ininterrompue des forces militaires d'Israël.

Au cours des derniers mois de son second mandat, Bill Clinton a consacré beaucoup de son énergie, de son temps et de son capital politique à rechercher une solution au conflit, mais il s'est refusé à utiliser l'atout de l'aide économique annuelle comme un « gros bâton »³, surtout par rapport aux Israéliens.

Il n'est pas douteux que des considérations électorales ont influencé sa décision, et encore plus lorsque George W. Bush lui a succédé en 2001. Depuis, des considérations idéologiques et électorales ont poussé la Maison blanche à fermer les yeux sur le conflit pendant plus d'un an. Quand les événements ont finalement contraint Bush à s'impliquer dans les efforts pour trouver une solution il a exigé le départ d'Arafat en tant que leader palestinien, tout en approuvant, ou du moins en acceptant d'une façon générale, la plupart des réactions de Ariel Sharon, même quand elles faisaient considérablement sortir de ses rails le processus permettant d'aboutir à une solution pacifique.

Il est très peu probable que l'Administration Bush, tant que ses décisions seront déterminées par, Messieurs Cheney et Rumsfeld prenne une initiative sérieuse pour résoudre le conflit en intensifiant les pressions sur les deux parties afin qu'elles parviennent à un compromis. Dans cet état de fait, les fédéralistes mondiaux devraient accepter la réalité de cette carence politique de Bush et porter leur attention sur l'ensemble des traités et

règlements juridiques mis au point depuis la déclaration Balfour de 1919, par laquelle le gouvernement britannique engageait son renom et son honneur pour créer une nation et un foyer en Palestine pour les Juifs du monde. Trois ans plus tôt, cependant, en 1916, les Britanniques et la France avaient signé un accord secret pour se partager les territoires arabes de l'Empire ottoman après la première guerre mondiale. Les objectifs coloniaux et stratégiques de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient devaient se révéler très sérieusement opposés au serment de Lord Balfour : il ne fallut pas beaucoup de temps pour que la Grande-Bretagne décide que ses intérêts majeurs se trouvaient du côté des Arabes qui devenaient implacablement hostiles à la notion d'un Etat juif sur la terre arabe, bien que cette terre ait été dominée par les Turcs ottomans pendant quatre siècles⁴. Ainsi, le *Colonial Office* changea-t-il de vitesse en 1920 et déclina tout nouveau progrès en direction d'un foyer juif en Palestine, tout en promettant de protéger les intérêts et éventuellement le droit à l'autodétermination de la population palestinienne, « non juive » (lisez arabe).

Une chance pour la Grande-Bretagne (ainsi que pour la France), le champion de l'autodétermination nationale - Woodrow Wilson- tomba malade après la Conférence du Traité de Versailles, en même temps qu'il rencontrait une opposition farouche et persistante du Congrès républicain à l'égard du Traité et du Pacte de la Société des Nations (SDN). Les « clauses de sauvegarde » sur lesquelles Wilson avait insisté pour assurer l'autodétermination se transformèrent ainsi, dans la pratique, en mécanismes assurant l'expansion du système colonial des Britanniques, comme des Français, au Moyen-Orient et en Afrique.

La SDN et les « Lois » du Mandat.

Néanmoins, un *corpus* important de loi internationale a été créé dans la période d'après-guerre, à commencer par le Pacte de la SDN. Son article 22 établissait le système du Mandat en vertu duquel la Grande-Bretagne et la France se partageaient la plupart des territoires coloniaux des empires vaincus -de l'Allemagne et de l'Empire ottoman-, ostensiblement, sur une base temporaire de façon à préparer les habitants de ces territoires (Togo, Cameroun, Liban, Syrie, Palestine, Irak et Péninsule arabique) à l'autodétermination. La majorité des membres de la SDN appartenant au monde européen, il n'est pas étonnant que le verbiage inscrit dans cet article soit d'un style nettement protecteur : les puissances chargées du Mandat recevaient la « charge sacrée de la

³ « Big stick » allusion à l'expression due à Théodore Roosevelt « speak softly and carry a big stick ».

⁴ NDT. Ces territoires étaient loin d'être tous « arabes » comme il est dit plus loin.

civilisation » pour faire progresser « le bien-être et le développement de ces peuples »...

Expliquant pourquoi elle considérait l'attribution de ces Mandats aux puissances coloniales européennes comme la « meilleure méthode » pour atteindre ces fins la SDN déclarait qu'elle ne pouvait confier cette charge *qu'aux nations avancées qui en raison de leurs ressources, de leur expérience et de leur position géographique sont les mieux à même de prendre cette responsabilité pour la SDN* (c'est moi qui souligne). Si les Etats-Unis avaient rejoint la SDN, il est possible que ces formules seraient apparues moins ridicules et hypocrites qu'elles ne finirent par le devenir. Il n'en reste pas moins que les puissances Mandataires agissaient clairement dans le cadre de la loi internationale (le Pacte) pour l'ensemble des membres de la SDN -la communauté internationale de l'époque- et acceptait solennellement la responsabilité de conduire les peuples des territoires sous mandat à l'autodétermination. (Par implication, les Membres de la SDN et la SDN elle-même avaient accepté la responsabilité d'un certain degré de supervision pour s'assurer que les stipulations étaient correctement appliquées par les puissances Mandataires. Inutile d'ajouter que rien de tel n'eut lieu pendant les jours qui lui restaient à vivre.

L'Article 22 et le Mandat sur la Palestine.

L'article 22 de la SDN observait spécifiquement que « Certaines communautés qui appartenaient antérieurement à l'Empire turc ont atteint un stade de développement où leur existence en tant que nations indépendantes peut être reconnue, à titre conditionnel, sous la tutelle administrative et l'assistance d'un Mandat jusqu'au moment où elles pourront assumer leur propre indépendance. Les souhaits de ces communautés doivent être la principale considération dans l'élection d'un Mandataire ». Sous cette clause le Liban, la Syrie, la Jordanie et une bonne partie de l'Arabie obtinrent par la suite leur autodétermination. Etant donné que les Britanniques, avaient décidé de jouer leur va-tout avec les Arabes ils étaient réticents pour entreprendre une action quelconque favorisant la naissance d'un foyer national juif. Deux ans après le Traité de Versailles, en 1921, les Britanniques subdivisèrent unilatéralement le Mandat palestinien et assignèrent 80 % du territoire -tout se qui se trouvait à l'Est du Jourdain- à une nouvelle entité arabe séparée, la Transjordanie. Ni les Sionistes, ni les Palestiniens, deux groupes dont l'avenir serait radicalement modifié par cette décision, ne furent consultés. La SDN ne fut pas consultée non plus, mais elle entérina la décision l'année suivante. Le 24 juillet 1922, le Conseil de la SDN approuva un document qui augmentait considérablement le poids de l'ensemble des lois internationales gouvernant l'avenir de la future Palestine, le *Mandat palestinien*. Dans l'article 2, la Grande-Bretagne s'engageait à « être responsable pour placer le pays dans des conditions politiques, administratives et économiques telles qu'elles assurent l'établissement d'un foyer national juif... et le développement d'institutions de gouvernement autonome, et aussi la protection des droits civils et religieux de tous les habitants de la Palestine, quelle que

soit leur race ou leur religion ». Lorsque le Conseil de la SDN approuva le Mandat sur la Palestine, il engagea, de fait, le soutien de la communauté mondiale, telle qu'elle existait alors, pour permettre au peuple palestinien de déterminer son propre avenir. Sans aide britannique, pendant les deux décennies suivantes le mouvement sioniste dans la Diaspora entreprit de rassembler des ressources volontaires pour renforcer la présence juive en Palestine en vue de créer une terre d'accueil. A mesure que leur nombre augmentait ils se heurtaient à une violence accrue des Arabes et à la résistance des autorités britanniques. Virtuellement rien n'avait été fait pour l'avenir politique des Arabes palestiniens quand la deuxième guerre mondiale éclata en 1939. Après la guerre, la Grande-Bretagne annonça qu'elle se retirait unilatéralement du Mandat de la Palestine en 1948, en même temps qu'elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour apaiser la cause arabe tout en essayant d'interdire la migration des survivants juifs de l'holocauste de l'Europe vers la Palestine.

Les Nations unies (ONU) et la partition de la Palestine.

En 1945, trois ans auparavant, les Etats-nations victorieux s'étaient réunis à San Francisco pour adopter la Charte de l'Organisation des Nations unies (ONU). La guerre avait détruit la SDN. Les puissances coloniales étaient épuisées par la lutte qu'elles avaient menée. Les Etats-Unis et l'URSS -les deux puissances dominantes- étaient, toutes les deux, anticolonialistes à des degrés divers. La Charte de l'ONU réitéra donc le but de transformer les peuples colonisés en Etats-nations autonomes. Par une nouvelle contribution au droit international, la Charte établit le Conseil de tutelle dont la responsabilité serait de transformer les territoires antérieurement sous Mandat de la SDN en entités à gouvernement indépendant. Soutenues par le Conseil de sécurité les puissances mandataires se trouvèrent également sous l'œil critique et sévère du Conseil de tutelle qui assura le progrès régulier de chaque territoire sous mandat vers l'autodétermination, et principalement sous la forme de gouvernements indépendants, c'est-à-dire, avec une exception majeure, le territoire qui incluait le Mandat de la Palestine tel que défini par la SDN.

Poussée par les horreurs qu'avaient subi les Juifs pendant l'holocauste, et peut-être par la culpabilité de n'avoir pas pu intervenir, la communauté mondiale donna des instructions à l'ONU pour qu'elle mette au point un plan afin d'établir un Etat juif dans une partie de la Palestine et un Etat arabe dans la partie restante. Le plan proposé par l'ONU (qui était lui-même un ajout majeur aux lois internationales relatives à la Palestine) attribuait 56 % de ce qui restait du Mandat à l'Etat juif et le reste à l'Etat arabe. Il laissait le futur de Jérusalem-Est aux décisions du Conseil de tutelle qui reçut instruction de créer une cité internationale ouverte dans laquelle, à la fois les Juifs, les Arabes et les Chrétiens pourraient vivre et travailler côte à côte. Le jour après que l'Assemblée générale eut voté sur la Résolution 181 (par 33 voix contre 13 avec 10 abstentions) pour créer les deux Etats, des armées arabes venues d'Egypte, de Jordanie et de

Syrie envahirent le nouvel Etat juif. Après des révers initiaux les nouvelles forces armées juives défirent les envahisseurs et les contraignirent à la retraite, gagnant ainsi des territoires considérables et donnant des frontières plus défendables à l'Etat d'Israël. Après plus d'une année de guerre l'ONU réussit à arranger une trêve entre les Arabes et Israël et reconnut les nouvelles frontières résultant des hostilités. Cependant la Jordanie avait occupé la rive occidentale et Jérusalem-Est et l'Egypte demeurait à Gaza et au Sinaï.

Des questions insolubles : les millions de réfugiés et le sort de Jérusalem-Est.

Quelques 750.000 Arabes s'enfuirent de chez eux où en furent chassés pendant la guerre. Dans le demi-siècle qui suivit ils devaient se multiplier par trois, la plupart échoués dans d'horribles camps de réfugiés au Liban, en Syrie, Jordanie et la ville égyptienne de Gaza. Une autre partie, qui atteint aujourd'hui un million d'Arabes, resta en Israël comme citoyens, mais pas des citoyens de première classe. La solution de ce problème que les Arabes considèrent (au moins) comme « un droit partiel au retour » et que les Israéliens considèrent (tout au plus) comme une question de compensation, reste un obstacle majeur à tout règlement final. La question du partage de Jérusalem en est un autre. En août 2002, Teddy Kollek, l'ancien maire de Jérusalem, demanda à Israël de rendre le contrôle de Jérusalem-Est (la « vieille ville ») aux Palestiniens.

Depuis la trêve de 1949, Israël a été l'objet d'attaques fréquentes de ses voisins arabes, parfois par l'infiltration de petites unités ou par des terroristes et au moins à deux occasions par des invasions conventionnelles. A la suite de la défaite écrasante des Arabes durant la Guerre des six jours (1967) Israël a occupé Jérusalem-Est, la Rive ouest, Gaza, le Sinaï et les hauteurs du Golan, après avoir été persuadé par les Etats-Unis d'arrêter ses armées à un jour de marche du Caire, d'Amman et de Damas et d'épargner les armées d'Egypte et de Syrie soutenues par les Soviétiques. Pendant les trois décennies suivantes, le gouvernement israélien a établi plus de 200 colonies, comprenant quelques 400.000 colons israéliens dans ces territoires occupés. Ces colonies sont contraires à la Quatrième convention de Genève de 1949 et un obstacle considérable à un Etat arabe souverain potentiel. En tant que telles, elles constituent donc un obstacle majeur à tout accord.

Il a fallu attendre 1979 pour que l'Egypte et Israël signent un traité de paix, à la suite duquel Israël a retiré ses forces du Sinaï en 1982. En 1991, les deux parties ont signé un accord bilatéral conduisant finalement à l'Accord d'Oslo qui a ouvert la voie à la naissance d'un Etat, l'Autorité palestinienne. En 1994, la Jordanie a également signé un accord de paix avec Israël réglant tous leurs différends les plus importants. L'incapacité de Barak et d'Arafat d'aboutir à un accord final fin 2.000, avec l'engagement et la détermination du Président Clinton, a eu pour résultat un échec total des discussions suivi par la défaite électorale du Gouvernement Barak remplacé par un premier ministre, Ariel Sharon, partisan d'une ligne dure ; la réaction palestinienne a été la

seconde Intifada qui s'est transformée en une escalade des représailles de chaque côté.

Avec une telle effusion de sang il ne semble pas y avoir, au moment présent, de moyen de sortir de cette situation bloquée. Aucune personnalité politique, ni d'un côté ni de l'autre, n'est prête à se distinguer en brisant le cercle de la violence et à être disposée à négocier les termes d'un compromis qui conduirait sûrement à la mort politique des négociateurs. Il n'y a pas de Pierre Mendès-France qui veuille sacrifier son avenir personnel pour le bénéfice de ses compatriotes. Ceci étant, il se pourrait qu'il devienne possible de faire passer le processus du côté de l'ONU, l'exécuteur légal de l'ensemble des lois internationales qui continuent de s'appliquer à l'avenir d'une Palestine indépendante. Outre le Pacte de la SDN, le Mandat sur la Palestine, la Charte de l'ONU et les clauses gouvernant le Conseil de tutelle, la Résolution 181 et la décision de l'Assemblée générale qui créa les Etats juifs et arabes, on a beaucoup évoqué, en théorie, l'ONU. La Résolution 242, ordonne à Israël de rentrer, approximativement, dans ses limites d'avant 1967, d'abandonner la plupart de ses colonies et de trouver le moyen d'indemniser les réfugiés arabes ayant des demandes de dommages dûment établies, tout en donnant des instructions aux Palestiniens pour qu'ils respectent la sécurité et l'intégrité de l'Etat d'Israël. Le « recours » à la loi internationale serait un acte positif par lui-même et aiderait à édifier un respect ultérieur pour l'établissement de la loi mondiale, sans parler de l'accroissement de l'autorité de l'ONU. Même des considérations de politique américaine seraient améliorées par une telle action. Le recours à la loi internationale et la délégation du processus de paix à l'ONU fourniraient la « feuille de vigne » parfaite pour tous ceux qui reconnaissent qu'il faut mettre fin aux hostilités et qu'une paix doit être construite mais qui craignent néanmoins les conséquences politiques de ces actes. Certes, « blâmer » la loi internationale et l'ONU pour la fin des attentats suicides et le début de la paix, n'est pas un prix trop élevé à payer.

Si on poursuivait la route de « la règle du droit » le Conseil de sécurité de l'ONU serait bien dans les limites du droit international existant s'il créait une entité de « Pacification temporaire » (similaire à celle qui a supervisé le processus au Timor Oriental) ou s'il remettait en fonction le Conseil de tutelle pour diriger la marche de la Palestine vers un gouvernement indépendant. Dans l'un ou l'autre cas il serait demandé à l'ONU de rassembler les experts, les techniciens, les fonds, les approvisionnements et l'équipement indispensables à transformer les territoires palestiniens en un Etat autonome viable. Cependant toutes ces mesures n'aboutiraient à rien si le Conseil de sécurité ne demandait pas aux forces israéliennes de se retirer des territoires occupés et s'il n'interposait pas entre Israéliens et Palestiniens des forces suffisantes pour assurer une transition pacifique et protéger l'Etat d'Israël des terroristes-suicides et d'autres attaques terroristes.

La justice fédérale aux Etats-Unis.

La Constitution des Etats-Unis.

Article III. Section 1.

« Le pouvoir judiciaire des Etats-Unis sera confié à une Cour suprême et à telles cours inférieures que le Congrès pourra, à mesure des besoins, ordonner et établir ».

The Supreme Law of the Land : La Loi suprême du pays.

Parmi les défauts des « Articles de confédération » Alexandre Hamilton avait souligné « l'absence d'un pouvoir judiciaire ». Or, l'un des objectifs essentiels des Constituants de 1787 était « d'établir la justice ».

Il est nécessaire d'instituer un système de cours nationales (c'est-à-dire fédérales) qui soit différent et distinct, ou mieux, séparé des cours des Etats. Ces préoccupations étaient primordiales pour les nombreux juristes qui construisaient une nouvelle nation.

Les lois et les traités concernant la fédération devaient être définis, appliqués et interprétés de façon cohérente et uniforme sur tout le territoire.

Il fallait, par conséquent, que ces tribunaux soient créés par la Constitution et que leurs jugements et interprétations puissent prévaloir sur les plus hautes cours des Etats : ceci était nécessaire pour que les différends, ou conflits entre les Etats et la fédération puissent être arbitrés, et si possible résolus de façon définitive.

Il y a donc dans la Constitution un « article judiciaire » (voir ci-dessus) qui crée et autorise la création de ces institutions :

a) La Cour suprême créée directement par l'autorité supérieure ; « le plus auguste tribunal de la terre ». Elle a pour mission d'exposer et de défendre le système constitutionnel, d'expliquer la Constitution. Elle est la Cour d'appel des cours de district et des cours d'Etat, chaque fois que leurs décisions ont des implications fédérales.

Le Congrès commença de mettre en place le système de justice fédéral par les Statuts de la Loi de justice de 1789.⁵

b) Les cours d'appel fédérales qui étaient autrefois les cours d'appel de circuit et qui sont les cours de révision en appel.

Les attributions des cours fédérales. Elles sont assez précisément définies dans l'article III, section 2, de la Constitution. Les juridictions fédérales peuvent intervenir dans tous les cas où il s'agit de la Constitution et des lois des Etats-Unis ; dans tous les cas où le gouvernement national est concerné, dans les problèmes et différends entre deux Etats ou plus, entre un Etat et un citoyen d'un autre Etat ou entre citoyens américains et un Etat et un citoyen d'un autre Etat ou entre des citoyens d'Etats différents⁶, également les controverses entre citoyens américains et un Etat étranger ou encore entre un citoyen américain et un ressortissant étranger.

Il y a dans le système judiciaire fédéral d'autres cours spécialisées comme la *Court of Claims* (Cour de contentieux) qui peut recevoir les plaintes contre le gouvernement fédéral conformément aux lois fédérales et à la Constitution.

La Cour d'appel des douanes et des brevets qui peut réviser les jugements de la Cour des douanes (*Customs Court*) ; cette dernière étant elle-même habilitée à réviser les opérations de douanes.

Les pouvoirs des cours fédérales s'exercent dans le domaine de juridiction navale, maritime et aérienne, les questions de transport « *interstate* » de passagers, de fret, dans les assurances aériennes et maritimes, les conflits à bord des navires, les détournements d'actions, etc.

La section 2 précise les procédures concernant les affaires internationales, tous les cas qui concernent les ambassadeurs et consuls : « la Cour suprême aura juridiction de première instance ».

La Constitution ne donne pas aux cours fédérales une compétence exclusive. Le Congrès, seul, détermine les cas qui peuvent être exclusivement du ressort des cours fédérales.

D'après les Statuts, les cours fédérales ont une juridiction exclusive dans les seuls cas où les Etats-Unis ou un Etat sont parties.

Il faut noter que dans de très nombreux cas les cours fédérales et les cours d'Etat ont une juridiction concurrente -ce qui ne contribue pas toujours à la rapidité des affaires traitées. Bon nombre de ces affaires débute d'ailleurs, dans une cour d'Etat puis sont transférées vers les cours fédérales à la demande du plaignant. Ce peut être le cas lorsque ce dernier risque de souffrir de préjugés locaux.

Dans son travail d'interprétation de la Constitution la Cour suprême (et les cours fédérales) a joué un rôle historique considérable dans la construction et la consolidation de toute la structure fédérale.⁷

**Joseph MONTCHAMP
(Lyon)**

⁵ *Judiciary Act*.

⁶ Ce que l'on nomme « *diversity of citizenship* ».

⁷ La contribution du juge John Marshall (1755 - 1835) est sans précédent. Il fit de la Cour Suprême l'instrument de l'Unité nationale.

LE FEDERALISME EUROPEEN POUR LA DEMOCRATIE MONDIALE.

La question du fédéralisme et de sa relation à la démocratie internationale est l'interrogation de base qui sous-tend tous les débats entre militants fédéralistes. Lorsque nous utilisons le terme « international », nous parlons essentiellement de deux aspects des relations entre les nations : l'une nous concerne directement ; c'est l'Europe. La seconde est de l'intérêt de toute la race humaine ; c'est le niveau mondial. Nous vivons aujourd'hui dans un monde qui n'est pas régi par un droit adopté de manière démocratique, mais par la loi du plus fort. Le fédéralisme peut apporter un cadre analytique propre à fournir des solutions à ce manque de démocratie.

Un monde sans démocratie.

La désillusion des citoyens est indéniable. Les gouvernements nationaux donnent le sentiment qu'ils n'ont pas vraiment le choix des politiques poursuivies et l'Union européenne s'est révélée être un bouc-émissaire très pratique pour chaque promesse électorale non tenue. Bien souvent, la démocratie parlementaire s'est réduite dans les dernières décennies : dans de nombreux pays d'Europe occidentale, les parlements nationaux ne sont plus que des chambres d'enregistrement. Loin d'être affaiblis par l'intégration européenne, les gouvernements nationaux ont confirmé leur mainmise sur toutes les commandes du pouvoir : les questions qui étaient jusqu'alors traitées par la loi, dans des parlements élus, sont désormais décidées par des diplomates ou des ministres qui ne rendent que peu de compte aux Parlements nationaux. Certes, avec l'extension de la procédure de codécision, le rôle du Parlement européen a apporté une plus grande légitimité à la prise de décision européenne. Mais l'incapacité des médias à informer correctement, ainsi que la désinformation et le manque d'honnêteté des politiques, tendent à limiter les effets de ce phénomène : il faut également que les électeurs sentent que les décisions prises sont le résultat de leur propre choix.

Il est un autre niveau, où la démocratie est un mot inconnu. Ce niveau est le monde. L'ordre mondial dans lequel nous vivons aujourd'hui est l'héritage direct de la deuxième guerre mondiale et de la guerre froide. Comment expliquer autrement que des grandes puissances démocratiques telles que l'Allemagne, le Japon ou l'Afrique du Sud n'aient pas de place au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ? Les « casques bleus » n'ont qu'un pouvoir très limité d'utiliser leurs armes, et sont donc dans l'incapacité de mener la moindre action de police dans des conflits internationaux. L'ONU doit donc s'appuyer sur des États individuels pour mettre en œuvre ses résolutions, qui, la plupart du temps, ne sont que des excuses pour justifier l'action unilatérale de certains. L'ONU doit également s'appuyer sur les contributions de ses membres. Là encore, la force est du côté du pouvoir financier. Comment imposer quoi que ce soit aux États-Unis, puisqu'il faut les nommer, alors qu'ils menacent de ne pas payer la dette immense qu'ils doivent à l'Organisation, mettant ainsi en danger tout son équilibre financier ? Plus généralement, de nombreuses entreprises multinationales, qu'elles soient américaines ou européennes, peuvent également être accusées d'abuser de leur pouvoir et de leurs relations politiques aux dépens des plus pauvres dans le reste du monde. Il

importe donc de constater l'absence de pouvoir de décision démocratique au niveau mondial. En un mot, c'est le pouvoir, et non la démocratie, qui régule les relations internationales.

Le fédéralisme : une réponse démocratique à l'anarchie internationale.

Pour être réellement démocratique, la Constitution européenne ne doit pas seulement être le résultat de la volonté concordante des autorités nationales de ratification. Elle devra exprimer la volonté du peuple européen. La seule manière d'arriver à ce résultat est d'organiser un référendum européen. Ce qui doit nous guider dans le processus de démocratisation européen n'est pas tant la création d'institutions responsables, transparentes et efficaces, que celle d'un *démos* européen. Seul un changement fondamental comme un référendum européen, créant des institutions qui continueront de soutenir l'identification supranationale (des listes trans-européennes pour les élections européennes, un système parlementaire européen, la publicité des débats), pourra créer ce *démos*.

Par ailleurs, seule une Europe fédérale sera en mesure d'agir efficacement au niveau mondial et faire contrepoids aux forces du servage international. En donnant à l'Union européenne la personnalité juridique, en abolissant le Haut représentant à la politique étrangère et de sécurité commune nommé par le Conseil et en attribuant ses pouvoirs à la Commission européenne, en créant une armée européenne autonome, la Constitution permettra à l'UE d'avoir son mot à dire sur la scène mondiale. L'Europe aura alors la plus grande des chances : elle pourra promouvoir la démocratie mondiale. En effet, il faut que les règles sur la libre circulation des biens, des services, du capital et des personnes au niveau mondial soient adoptées démocratiquement comme elles le sont -ou comme elles devraient l'être- dans l'UE, c'est-à-dire non par des diplomates, mais par des représentants du peuple, qui reflètent les intérêts de toute la population du Monde, et pas seulement ceux de ses États les plus riches. Il faut que le Conseil de sécurité reflète la diversité de la planète, avec un représentant permanent pour chaque région du globe, au lieu de privilégier cinq pays, dont deux violent quotidiennement les principes de base de la démocratie et des droits de l'homme. Il faut qu'un pays comme les États-Unis ne puisse échapper à l'obligation de respecter l'environnement de la planète, ou de présenter devant des juges ses ressortissants, s'ils sont suspectés de crimes de guerre. Il faut que les conflits internationaux soient traités, non par des États, pris individuellement, mais par une armée mondiale, garantissant le respect du droit et l'intérêt du monde. Ces simples exigences, qui n'ont rien de révolutionnaire, sont des exigences fédérales.

Et qui, mieux qu'une Union européenne fédérale, pourra contribuer à défendre une telle vision du monde ? Notre expérience des relations entre les nations, vieille de plus de cinquante ans, nous a appris comment fonder un système sur l'État de droit plutôt que sur la force. Lorsque l'U.E. sera fédérale, c'est-à-dire démocratique, elle pourra promouvoir une vision du monde qui replace l'être humain en son centre.

Emmanuel VALLENS

Secrétaire général des Jeunes Européens – Strasbourg. Membre des Comités fédéraux JEF-Europe et U.E.F.
(Article paru initialement dans *The New Federalist* - Bruxelles - octobre 2002).

Une fédération mondiale ?

Monda federacio ?

A propos d'un livre de **Ronald GLOSSOP**.

... Tel est le titre de l'étude du fédéraliste nord-américain Ronald Glossop, originellement en langue anglaise⁸, et à présent traduite en espéranto par John Rapley. L'auteur enseigne la philosophie et les études de paix à l'université de l'Illinois du Sud d'Edwardsville (SIUE). Il est également espérantiste, ceci vaut d'être noté au moment où le mouvement fédéraliste mondial (World Federalist Movement [WFM]) vient de voter une résolution en faveur de l'Espéranto, à l'occasion de son 24^{ème} congrès mondial (Londres, 11-15 juillet 2002).

Au point de vue matériel le livre est solide : 356 pages reliées sous une forte couverture (verte) avec notes, index, bibliographie... et en ce qui concerne le domaine des idées, le contenu est à la mesure : l'auteur nous livre, comme indiqué en sous-titre de l'édition espérantiste, une *ample analyse du gouvernement fédéral mondial*, non seulement *ample*, d'ailleurs, mais *systématique*.

Résumé.

Dans les premiers chapitres sont définies les conceptions juridiques de base : gouvernement, démocratie, fédération... puis est entreprise une étude très poussée des relations entre les divers domaines juridiques (droits naturel, international, mondial...) et le gouvernement.

R. Glossop expose alors les principaux arguments en faveur du gouvernement fédéral mondial, le premier : besoin de passer de l'état de guerre permanent que nous connaissons actuellement à la démocratie mondiale, et les suivants, qui correspondent à diverses autres nécessités : maîtriser l'économie mondiale, éviter les catastrophes écologiques, légiférer au sujet des régions se trouvant à l'extérieur du ressort juridique des gouvernements actuels, soutenir et faire prospérer un sentiment d'appartenance à la communauté planétaire.

Puis, très patiemment, l'auteur énumère et examine tous les arguments formés contre ce projet. Premièrement, la tentative de créer un gouvernement fédéral mondial et, dans ce but, de désarmer les nations, pourrait paradoxalement conduire à la guerre, même nucléaire (d'après Gregory Kavka) ; la Suisse comme les Etats-Unis, ont connu ce problème. Selon d'autres auteurs, le fédéralisme mondial agit en direction d'une plus grande centralisation alors que la tendance actuelle est à la décentralisation : « la solution, c'est de diviser, non d'élargir » (Kirkpatrick Sale). Selon ces anti-fédéralistes, l'ONU actuelle, plus proche de l'idée de confédération, représenterait la moins mauvaise des solutions.

Dans le chapitre suivant, alors, Glossop réfute toutes ces objections, l'une après l'autre. Notamment, au sujet du premier argument, il démontre que, précisément, les guerres internes de la Suisse ont cessé dès que le pays passa du stade de la confédération à celui de la fédération (en 1847). Par ailleurs, « c'est une erreur de croire que l'institution d'une fédération mondiale serait contraire à la décentralisation à laquelle aspirent certains groupes ethniques », car « la fédération n'est pas opposée au nationalisme mais est une formule pour la conservation des nationalités sans guerres et sans luttes de pouvoir », et, dans la foulée, il cite Peter Ustinov (président du Mouvement fédéraliste mondial) : « Le fédéralisme nous offre l'ensemble des mécanismes par lesquels nous pouvons jouir des différences qui existent entre nous » (p. 198/199).

L'auteur termine son ouvrage en examinant les diverses possibilités d'accéder à ce gouvernement mondial, d'abord en transformant l'ONU en cette fédération, mais aussi par l'intermédiaire d'une fédération régionale, qui représenterait un « noyau originel » ou encore par l'action d'organisations non gouvernementales (ONG).

Commentaires.

Voilà un ouvrage considérable, dont tout citoyen, soucieux de l'avenir de l'humanité, doit prendre connaissance. L'auteur maîtrise parfaitement son sujet, ce n'est pas un hasard s'il provient des Etats-Unis, pays ayant une riche tradition fédérale. Cependant ce livre, véritable source de réflexions, de références, appelle quelques commentaires... heureusement.

Glossop semble opérer une translation géométrique, mécanique, en faisant coulisser vers le niveau mondial des structures socio-politiques qui ont été déjà instituées dans quelques régions occidentales, notamment aux USA. Selon lui : « les fédéralistes mondiaux ne proposent pas la création de n'importe quel gouvernement mondial. Ils proposent l'institution d'un gouvernement mondial démocratique de style occidental » (p. 177). Bien que nous ne nions en aucune manière les considérables progrès réalisés sur la voie de l'émancipation humaine par l'Occident, sa démocratie très complexe - bourgeoise- représente-t-elle un modèle indépassable ? Les perspectives de langue (p. 121), de monnaie (p. 238) et de constitution (p. 254) mondiales, qu'il esquisse sont séduisantes ; cependant, nous semblent discutables (dans le bon sens du terme) ses positions relatives à un parlement doté de deux chambres (p. 210), à une police mondiale divisée en quatre corps distincts (p. 212). L'histoire et les héros mondiaux, dont il suggère l'étude à l'école (p. 121) existent déjà *de facto* car notre histoire, dès ses lointaines origines, est bien universelle. Ce nationalisme planétaire, cet « *humatriotisme* » (p. 122), agrémenté d'un hymne mondial, qu'il préconise, est-il vraiment appelé à se réaliser ? Le droit individuel à

⁸ *World Federation ?* McFarland & Company, 1993. Les numéros de pages évoqués ci-après se rapportent à l'édition espérantiste distribuée par UEA, Nieuwe Binenweg 176, 3015 BJ Rotterdam, Hollande.

l'autodétermination multiforme (religieuse, ethnique, associative, nationale, etc.), qui a été reconnu par les anationalistes de SAT⁹ lors de son congrès de Nagykanizsa (Hongrie, juillet 2001), nous paraît bien plus riche de signification : *je suis un homme...* tout-à-fait d'accord, mais encore ?

Glossop affirme avec raison que le principe de subsidiarité qui « vise à ce que les problèmes soient traités au plus bas niveau pratique » est « l'un des principes fondamentaux du système fédéral » (p. 213) : la subsidiarité sera vraisemblablement le principe-clé de l'organisation sociale de demain. Mais, bien qu'il assure que son système n'est pas formellement « contraire à la décentralisation » (p. 198), il semble parfois envisager plus ou moins explicitement des institutions centralisées (ex. p. 238). Il relève aussi que, selon les anti-fédéralistes : « les fédéralistes mondiaux désirent un pouvoir centralisé de décision et d'exécution pour imposer cette « conscience planétaire » à tous et partout dans le monde » (p. 161). Mais toute la tendance historique contemporaine, notamment avec Internet et ses applications pratiques, se dirige vers la plus large décentralisation. La structure du futur système politique mondial auquel nous aspirons sera-t-elle tout à fait similaire, comme un simple reflet, à celle d'un Etat-nation contemporain, même doté d'une constitution fédérale ? Voilà la question...

Conclusion.

Le mouvement historique contemporain est très contradictoire, avec ses phénomènes simultanés de *mondialisation*, objet principal de ce livre, et, par ailleurs, de *personnalisation*, de respect, de protection de l'individu, que Glossop, néanmoins, n'omet point (p. 291, également p. 304 pour la mise à jour) Par ses approches juridique et historique, par la richesse de la culture mondialiste qu'il recèle, cet ouvrage est indispensable pour chaque homme soucieux d'être instruit des problèmes politiques contemporains et désireux de participer à ce mouvement passionnant. Les structures politiques du futur restent à imaginer, à inventer. Ce livre est une importante contribution au débat.

Djémil KESSOUS

Directeur de la publication de *L'Universaliste* - Paris

A lire :

***L'Europe à combien ? L'élargissement de l'Union européenne, problèmes et perspectives*, Union pour l'Europe fédérale (UEF-France), Paris Ile-de-France ; éditions Unicomm, Paris, 2002, pp. 92, ISBN 2-911436.18.0, prix € 10.**

Issu de la réflexion d'un groupe de travail de l'UEF Ile-de-France, cet ouvrage intéressant permet de faire le point, à la veille de l'élargissement de l'Union. La première partie de l'ouvrage constitue une définition du patrimoine commun de l'Europe à travers son évolution historique. Il est ensuite insisté sur les points essentiels de la Charte des droits fondamentaux qui définit l'Union européenne comme une communauté de valeurs. La deuxième partie évoque l'Europe de la géographie. La troisième comporte une fiche technique actualisée sur chacun des pays candidats ainsi qu'un argumentaire bien étayé pour ou contre l'adhésion de la Turquie. On ne peut que se réjouir d'une initiative utile aux militants fédéralistes, à leurs sympathisants et au grand public. Une initiative qui, ajoutée à la parution régulière depuis l'automne de la lettre d'information de l'UEF Ile-de-France vient conforter et souligner le renouveau de l'UEF Ile-de-France.

Jean-Luc PREVEL

L'avenir de l'Union européenne : la Convention européenne.

Enfin un document clair qui va à l'essentiel. Il est publié par nos amis suisses du Nouveau mouvement européen suisse (NOMES), membre de l'U.E.F.. Mise en page structurée, style facilitant la lecture, éléments graphiques originaux. Autant d'éléments qui rendent attrayantes cette brochure qui pose les vraies questions : l'Union européenne a-t-elle besoin d'une constitution ? Faut-il davantage ou moins d'U.E. ? Quelle répartition des compétences ? La politique extérieure et de sécurité commune ? Un espace européen de liberté, de sécurité et de justice. La protection des droits fondamentaux. La configuration institutionnelle. Les instruments de démocratie.

A se procurer d'urgence, à lire et à diffuser sans modération.

Commander à **NOMES. Europa.ch., case postale 49, 3000 Berne. E.Mail : redaction@europa.ch**

Yves LAGIER

⁹ *Sennacieca Asocio Tutmonda* (67 av Gambetta, 75020 Paris). SAT est une ONG internationale à vocation socio-culturelle fondée en 1921 et qui a adopté l'Espéranto comme langue de travail.

INTERVIEW

Bruno BOISSIERE

Secrétaire Général de l'Union des fédéralistes européens (U.E.F.) – Bruxelles.

« Une Europe fédérée, dans et pour un monde uni ».

1. Fondée sur des valeurs, l'Union européenne devrait-elle être ouverte à tous les pays qui s'en réclament, sans quelconque à priori géographique ou culturel ?

L'Union européenne et en tout cas une union politique des peuples et des Etats européens doit être fondée sur des valeurs communes. C'est une condition nécessaire, mais pas suffisante. Pour moi, l'Europe -politique- commence et se termine là où son projet, fondé sur une volonté commune, commence et se termine. En d'autres termes, l'Europe unie ne se décrète pas ; ses peuples la désirent ou ne la désirent pas. Sur le plan géographique et culturel, personne ne met en doute que tous les pays candidats qui négocient actuellement avec l'Union européenne sont déjà européens. A proprement parler, il s'agit de réunifier l'Europe. Au-delà, il est tout à fait envisageable et acceptable qu'une fédération européenne attractive par sa réussite puisse être rejointe un jour par d'autres Etats qui, tout en sortant des limites géographiques strictes de l'Europe, partagent son projet politique et soient prêts à défendre ensemble ses valeurs communes, l'unité et la diversité de sa culture et même son territoire.

2. Vouloir fixer des limites géographiques à l'Union européenne ne validerait-il pas la thèse de ceux qui soupçonnent le processus d'intégration de conduire à un "super-Etat" européen, bâti sur le modèle des Etats-nations classiques ?

Effectivement, l'erreur à ne pas commettre serait de vouloir reproduire à une plus grande échelle, voire à l'échelle continentale, l'Etat-nation aujourd'hui dépassé par en bas (les régions) et par en haut (la construction européenne). La future Europe politique ne doit pas être un Etat unitaire et centralisé au territoire immuable. Le fédéralisme vise à unir de bas en haut différentes entités en respectant leur diversité. Il n'est pas une fin en soi, plutôt une méthode ou un état d'esprit. C'est ainsi que les limites géographiques de l'Europe en marche vers l'union ont évolué au fur et à mesure des élargissements de 6 à 9, 12 et 15. Ce n'est pas pour des raisons géographiques ou culturelles que la Suisse, la Norvège ou les anciens pays de l'Est de l'Europe, par exemple, ne font pas encore partie de l'Union européenne. Comme on l'a fait

progressivement à l'intérieur de l'espace correspondant aujourd'hui à celui de l'Union, le temps viendra de remettre en cause d'autres frontières, ces « cicatrices de l'histoire » et de les considérer plus comme des traits d'union que comme des barrières.

3. L'Union n'est-elle pas la préfiguration d'une Organisation des Nations unies idéale ?

L'Union telle qu'elle est aujourd'hui ne représente pas un modèle idéal pour l'organisation future des Nations unies. Elle constitue au mieux une expérience vécue, une contribution sur la voie d'un Monde uni. « L'exemple n'est pas le meilleur moyen d'agir sur autrui, c'est le seul ! », écrivait Albert Schweitzer. C'est ce que l'Europe est en train de montrer aux autres régions de la planète et au monde tout entier.

A son premier Congrès à Montreux, en 1947, l'Union des fédéralistes européens se choisissait d'ailleurs comme objectif statutaire « de travailler à la création d'une fédération européenne, élément constitutif d'une confédération mondiale ». C'est en quelque sorte promouvoir une Europe fédérée dans et pour un Monde uni.

4. La spécificité de l'Union ne devrait-elle pas conduire ses Etats membres à se présenter sous son couvert au sein des Nations unies ?

L'Union européenne d'aujourd'hui peut en fait être qualifiée d'« objet international non identifié » : ni organisation internationale, ni Etat fédéral, mais quelque chose d'intermédiaire ou d'hybride. Dès lors, la question de sa représentation au sein des Nations unies ne se pose pas de façon urgente. Certes, les éventuels progrès du processus constitutionnel à partir des travaux en cours de la Convention européenne, notamment sur la personnalité juridique de l'Union, pourraient remettre la question à l'ordre du jour. Si l'Union se transforme en véritable fédération européenne, alors sa représentation unique au sein des Nations unies s'imposera, mais dans des termes différents de ceux d'aujourd'hui. En effet, les défis mondiaux actuels devraient inciter les Nations unies et ses membres à opérer une profonde réforme de ses organes dans le sens d'une démocratisation, d'un renforcement de son efficacité et sans doute d'une régionalisation.